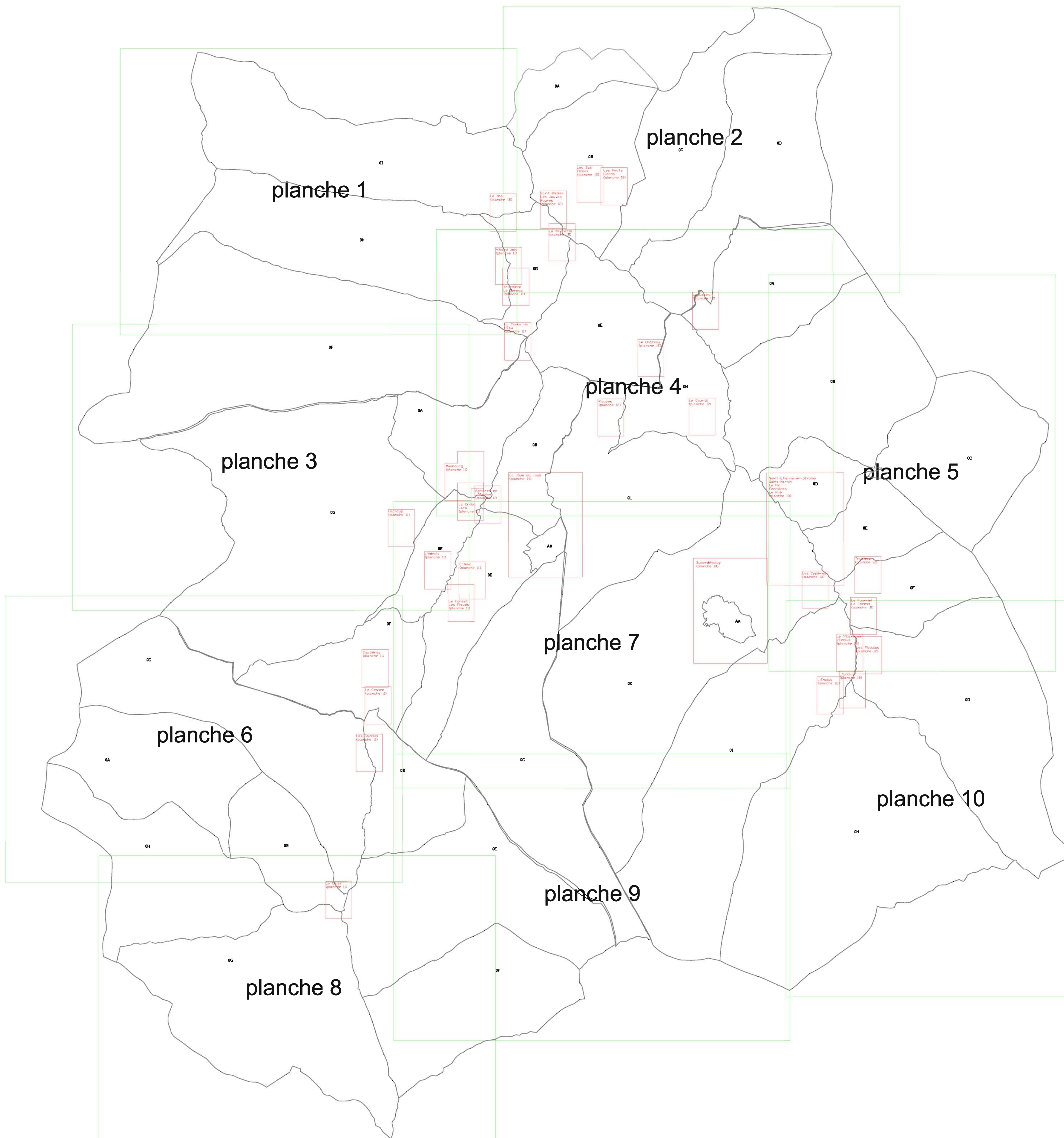




Mars 2017

Plan Local d'Urbanisme

4-2 - Tableau d'assemblage des planches du règlement graphique

Commune de Le Dévoluy
Le Pré - Saint-Étienne-en-Dévoluy
05250 LE DÉVOLUY
Tel : 04 92 58 89 38
Fax : 04 92 58 81 19
e-mail : contact@mairiedevoluy.fr

SARL CAMPUS Développement
27, route du Cendré
Centre d'affaires MAB - Entrée n°4
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel : 04 44 05 27 08
e-mail : urbanisme@campus63.fr

Prescrit par D.C.M. du 13/02/2013
Arrêté par D.C.M. du 08/06/2016
Approuvé par D.C.M. du 14/03/2017

Révision, modification, mise en compatibilité

4-2 – Règlement graphique (planche 1/14)

Mairie du Dévoluy
Le Pré – Saint-Etienne-en-Dévoluy
05200 LE DEVOLUY
Tel : 04 92 59 89 38
Fax : 04 92 59 81 19
Mail : responsable-urbanisme@mairiedevoluy.fr

SARL CAMPUS Développement
27, rue du Centre
Centre d'Affaire MAB – Entrée n°4
13800 COURMAYEUR D'Auvergne
Tel : 04 44 05 27 08
Mail : urbanisme@campus63.fr

Prescrit par D.C.M. du 13 février 2013

Arrêté par D.C.M. du 8 juin 2016

Approuvé par D.C.M. 14 mars 2017

Révision, modification, mise en compatibilité

Légende

Zones urbaines

- U - Zone urbaine des bourgs et des villages
- Uca - Zone urbaine pour les activités économiques
- Ucb - Zone urbaine pour les extensions des activités économiques existantes
- Uep - Zone urbaine pour les équipements publics ou d'intérêt collectif
- Ula - Zone urbaine pour les équipements de loisirs
- Ulb - Zone urbaine pour l'extension des hébergements hôteliers
- Uls - Zone urbaine pour les équipements du domaine skiable
- Uta - Zone urbaine pour les hébergements individuels des stations de sports d'hiver
- Utb - Zone urbaine pour les hébergements collectifs des stations de sport d'hiver
- Utb* - Zone urbaine pour les hébergements collectifs de grande hauteur des stations de sport d'hiver
- Utp - Zone urbaine pour les infrastructures de stationnement des stations de sports d'hiver

Zones à urbaniser

- 1AU - Zone d'extension urbaine des bourgs ou des villages
- AUL - Zone d'extension urbaine pour des équipements de loisirs
- AUI - Zone d'extension urbaine des stations de sports d'hiver

Zones agricoles

- A - Zone agricole où seuls les bâtiments d'exploitation sont admis
- Ac - Zone agricole où les bâtiments et les sièges d'exploitation sont admis
- As - Zone agricole couverte par le domaine skiable du Dévoluy
- Asl - Zone agricole où des équipements de loisirs sont admis

Zones naturelles

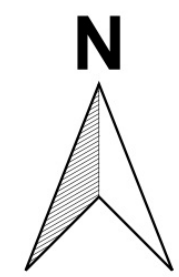
- 1Nr - Zone naturelle d'implantation des installations techniques de l'observatoire du plateau de Bure
- 2Nr - Zone naturelle d'implantation des antennes de l'observatoire du plateau de Bure
- N - Zone naturelle et forestière
- Nal - Zone naturelle d'alpage où sont admises les constructions liées à leur exploitation
- Nca - Zone naturelle d'exploitation des richesses du sous-sol
- NL - Zone naturelle où des hébergements de loisirs sont admis

Prescriptions particulières

- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques (R.151-34 du CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 du CU)
- Zone Humide (L.151-23 du CU)
- Secteur dans lequel une Orientation d'Aménagement et de Programmation est applicable (R.151-6 du CU)
- Secteurs aménagés en vue de la pratique du ski (L.151-38 du CU)
- Secteurs réservés aux remontées mécaniques (L.151-38 du CU)

COMMUNE DE PELLAFOL (ISERE)

COMMUNE DE TREMINIS (ISERE)



4-2 – Règlement graphique (planche 2/14)

Mairie du Dévoluy
Le Pré – Saint-Etienne-en-Dévoluy
05200 LE DEVOLUY
Tel : 04 92 58 89 59
Fax : 04 92 58 81 19
Mail : responsable.urbanisme@mairiedevoluy.fr

SARL CAMPUS Développement
27, route du Gendre
Centre d'Affaire MAB – Entrée n°4
63000 COURMAYEUR-D'AUVERGNE
Tel : 04 44 05 27 09
Mail : urbanisme@campus83.fr

Prescrit par D.C.M. du 13 février 2013
Arrêté par D.C.M. du 8 juin 2016
Approuvé par D.C.M. 14 mars 2017

Révision, modification, mise en compatibilité
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2019
Révision allégée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2019
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2023

Légende

Zones urbaines

- U - Zone urbaine des bourgs et des villages
- Uca - Zone urbaine pour les activités économiques
- Ucb - Zone urbaine pour les extensions des activités économiques existantes
- Ucp - Zone urbaine pour les équipements publics ou d'intérêt collectif
- Ula - Zone urbaine pour les équipements de loisirs
- ULb - Zone urbaine pour l'extension des hébergements hôteliers
- ULs - Zone urbaine pour les équipements du domaine skiable
- Uti - Zone urbaine pour les hébergements individuels des stations de sports d'hiver
- Utb - Zone urbaine pour les hébergements collectifs des stations de sport d'hiver
- Utb* - Zone urbaine pour les hébergements collectifs de grande hauteur des stations de sport d'hiver
- Utp - Zone urbaine pour les infrastructures de stationnement des stations de sports d'hiver

Zones à urbaniser

- IAU - Zone d'extension urbaine des bourgs ou des villages
- AUL - Zone d'extension urbaine pour des équipements de loisirs
- ALT - Zone d'extension urbaine des stations de sports d'hiver

Zones agricoles

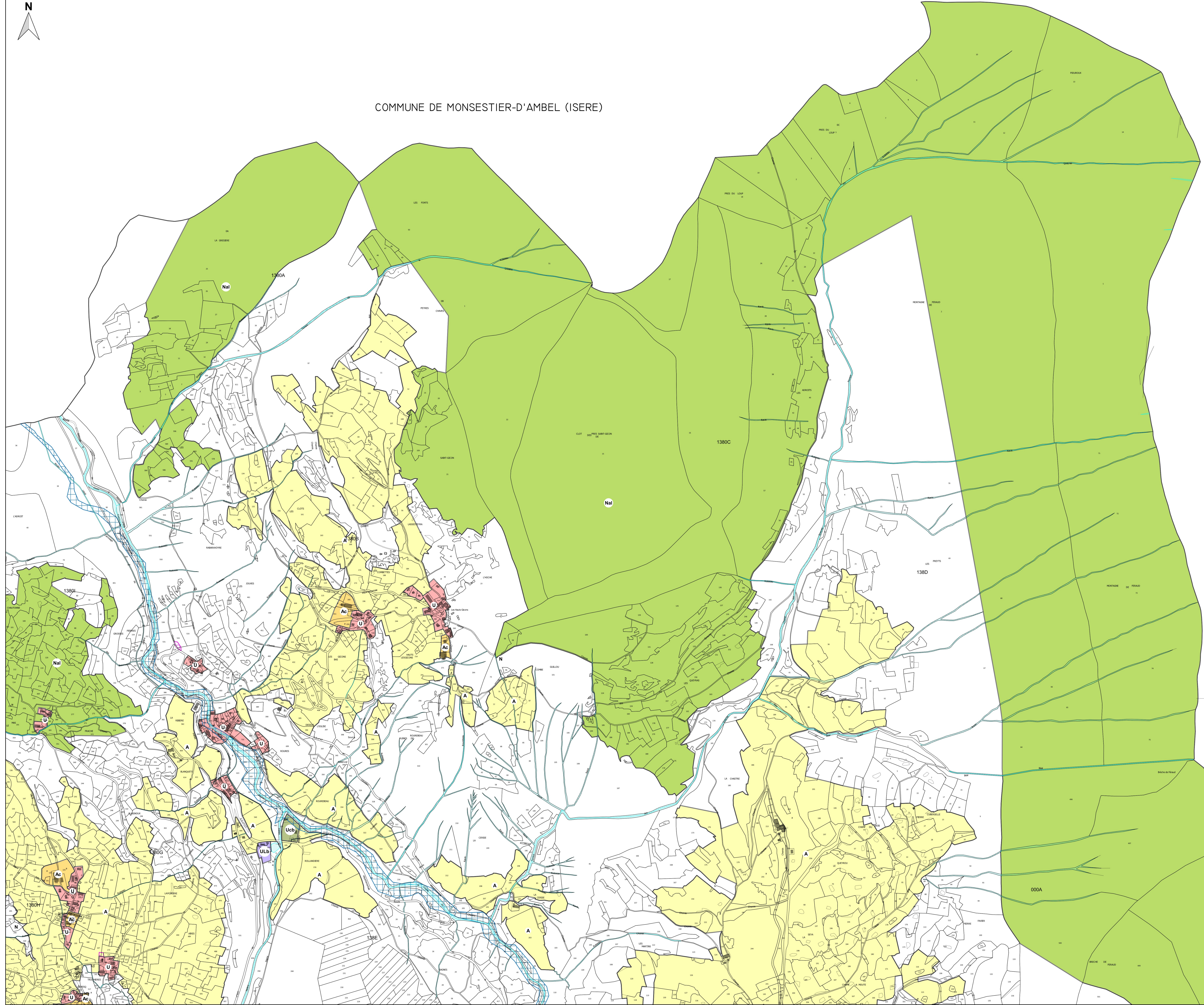
- A - Zone agricole où seuls les bâtiments d'exploitation sont admis
- Ac - Zone agricole où les bâtiments et les sièges d'exploitation sont admis
- As - Zone agricole couverte par le domaine skiable du Dévoluy
- Asl - Zone agricole où des équipements de loisirs sont admis

Zones naturelles

- INr - Zone naturelle d'implantation des installations techniques de l'observatoire du plateau de Bure
- INy - Zone naturelle d'implantation des antennes de l'observatoire du plateau de Bure
- N - Zone naturelle et forestière
- Nal - Zone naturelle d'alpage où sont admises les constructions liées à leur exploitation
- Nca - Zone naturelle d'exploitation des richesses du sous-sol
- NL - Zone naturelle où des hébergements de loisirs sont admis

Prescriptions particulières

- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques (R.151-34 du CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 du CU)
- Zone Humide (L.151-23 du CU)
- Secteur dans lequel une Orientation d'Aménagement et de Programmation est applicable (R.151-6 du CU)
- Secteurs aménagés en vue de la pratique du ski (L.151-38 du CU)
- Secteurs réservés aux remontées mécaniques (L.151-38 du CU)





COMMUNE DE TREMINIS (ISERE)

LUS-LA-CROIX-HAUTE (DRÔME)

Zones urbaines

- U - Zone urbaine des bourgs et des villages
- Uca - Zone urbaine pour les activités économiques
- Ucb - Zone urbaine pour la extension des activités économiques existantes
- Ucp - Zone urbaine pour les équipements publics ou d'intérêt collectif
- Ula - Zone urbaine pour les équipements de loisirs
- Ulb - Zone urbaine pour l'extension des hébergements hôteliers
- Uls - Zone urbaine pour les équipements du domaine skiable
- Uta - Zone urbaine pour les hébergements individuels des stations de sports d'hiver
- Utb - Zone urbaine pour les hébergements collectifs des stations de sport d'hiver
- Utb* - Zone urbaine pour les hébergements collectifs de grande hauteur des stations de sport d'hiver
- Utp - Zone urbaine pour les infrastructures de stationnement des stations de sports d'hiver

Zones à urbaniser

- 1AU - Zone d'extension urbaine des bourgs ou des villages
- AUL - Zone d'extension urbaine pour des équipements de loisirs
- AUL* - Zone d'extension urbaine des stations de sports d'hiver

Zones agricoles

- A - Zone agricole où sont les bâtiments d'exploitation sont admis
- Ac - Zone agricole où les bâtiments et les sièges d'exploitation sont admis
- Ac* - Zone agricole couverte par le domaine skiable du Dévoluy
- Ad - Zone agricole où des équipements de loisirs sont admis

Zones naturelles

- 1Nr - Zone naturelle d'implantation des installations techniques de l'observatoire du plateau de Bure
- 2Nr - Zone naturelle d'implantation des antennes de l'observatoire du plateau de Bure
- N - Zone naturelle et forestière
- Nal - Zone naturelle d'alpage où sont admises les constructions liées à leur exploitation
- Nca - Zone naturelle d'exploitation des richesses du sous-sol
- NL - Zone naturelle où des hébergements de loisirs sont admis

Préscriptions particulières

- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques (R.151-34)
- Emplacement réservé (R.151-41 du CU)
- Zone Humide (R.152-2 du CU)
- Secteur dans lequel une Orientation d'Aménagement et de Programmation est applicable (R.151-6 du CU)
- Secteurs aménagés en vue de la pratique du ski (L.151-38 du CU)
- Secteurs réservés aux remontées mécaniques (L.151-38 du CU)

- Mars 2017 - Échelle : 1/5000 e

4-2 – Règlement graphique (planche 3/14)

SARL CAMPUS Développement
27, route du Cendré
Centre d'Affaire MAB – Entrée n°
63800 COURNON-D'Auvergne
Tel : 04 44 05 27 08
Mail : urbanisme@campus63.fr

Approuvé par D.C.M. 14 mars 2017

Revision, modification, mise en compatibilité

4-2 – Règlement graphique (planche 4/14)

Mairie du Dévoluy
Le Pré – Saint-Étienne-en-Dévoluy
05250 LE DÉVOLUY
Tel : 04 92 58 89 38
Fax : 04 92 58 81 19
Mail : responsable-urbanisme@mairiedevoluy.fr

SARL CAMPUS Développement
27, route du Cendré
Centre d'Affaire MAB – Entrée n°4
63800 COURNON-D'Auvergne
Tel : 04 44 05 27 08
Mail : urbanisme@campus63.fr

Prescrit par D.C.M. du 13 février 2013

Arrêté par D.C.M. du 8 juin 2016

Révision, modification, mise en compatibilité

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2019

Révision allégée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2019

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2023

Légende

Zones urbaines

- U - Zone urbaine des bourgs et des villages
- Uca - Zone urbaine pour les activités économiques
- Ucb - Zone urbaine pour les extensions des activités économiques existantes
- Ucp - Zone urbaine pour les équipements publics ou d'intérêt collectif
- Ula - Zone urbaine pour les équipements de loisirs
- Ulb - Zone urbaine pour l'extension des hébergements hôteliers
- Uls - Zone urbaine pour les équipements de loisir sélectifs
- Uta - Zone urbaine pour les hébergements individuels des stations de sports d'hiver
- Utb - Zone urbaine pour les hébergements collectifs des stations de sport d'hiver
- Utb* - Zone urbaine pour les hébergements collectifs de grande hauteur des stations de sport d'hiver
- Utp - Zone urbaine pour les infrastructures de stationnement des stations de sports d'hiver

Zones à urbaniser

- 1AU - Zone d'extension urbaine des bourgs ou des villages
 AUL - Zone d'extension urbaine pour des équipements de loisirs
 AUT - Zone d'extension urbaine des stations de sports d'hiver

Zones agricoles

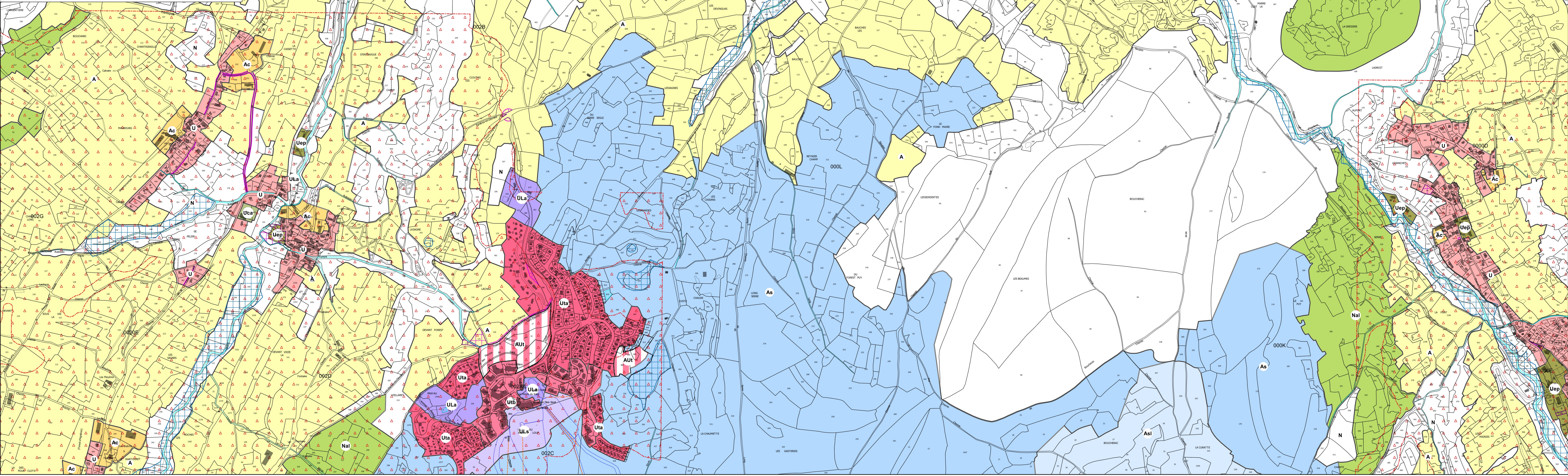
- A - Zone agricole où seuls les bâtiments d'exploitation sont admis
 Ac - Zone agricole où les bâtiments et les sièges d'exploitation sont admis
 As - Zone agricole couverte par le domaine skiable du Dévoluy
 Asl - Zone agricole où des équipements de loisirs sont admis

Zones naturelles

- | | |
|-----|---|
| 1Nr | - Zone naturelle d'implantation des installations techniques de l'observatoire du plateau de Bure |
| 2Nr | - Zone naturelle d'implantation des antennes de l'observatoire du plateau de Bure |
| N | - Zone naturelle et forestière |
| Nal | - Zone naturelle d'alpage où sont admises les constructions liées à leur exploitation |
| Nca | - Zone naturelle d'exploitation des richesses du sous-sol |
| NL | - Zone naturelle où des hébergements de loisirs sont admis |

Prescriptions particulières

-  Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques (R.151-34 du CU)
-  Emplacement réservé (L.151-41 du CU)
-  Zone Humide (L.151-23 du CU)
-  Secteur dans lequel une Orientation d'Aménagement et de Programmation est applicable (R.151-6 du CU)
-  Secteurs aménagés en vue de la pratique du ski (L.151-38 du CU)
-  Secteurs réservés aux remontées mécaniques (L.151-38 du CU)



Département des Hautes-Alpes
PLAN LOCAL D'URBANISME
- Commune du Dévoluy -

- Mars 2017 -

Échelle : 1/5000 e

4-2 – Règlement graphique (planche 6/14)

Mairie du Dévoluy
Le Pê - Saint Etienne en Dévoluy
05200 LE DEVOLUY
Tel : 04 92 58 89 38
Fax : 04 92 58 81 19
Mail : responsable.urbanisme@mairiedevoluy.fr

SARL CAMPUS Développement
27, rue du Centre
Centre d'Affaire MAB - Entrée n°4
68000 COURMAYON D'AUVERGNE
Tel : 04 44 05 27 08
Mail : urbanisme@campus63.fr

Prescrit par D.C.M. du 13 février 2013

Approuvé par D.C.M. du 8 juin 2016

Approuvé par D.C.M. 14 mars 2017

Révision, modification, mise en compatibilité

Légende

Zones urbaines

- U - Zone urbaine des bourgs et des villages
- Uca - Zone urbaine pour les activités économiques
- Ucb - Zone urbaine pour les extensions des activités économiques existantes
- Uup - Zone urbaine pour les équipements publics ou d'intérêt collectif
- Ula - Zone urbaine pour les équipements de loisirs
- ULb - Zone urbaine pour l'extension des hébergements hôteliers
- ULs - Zone urbaine pour les équipements du domaine skiable
- Uta - Zone urbaine pour les hébergements individuels des stations de sports d'hiver
- Utb - Zone urbaine pour les hébergements collectifs des stations de sport d'hiver
- Utb* - Zone urbaine pour les hébergements collectifs de grande hauteur des stations de sport d'hiver
- Utp - Zone urbaine pour les infrastructures de stationnement des stations de sports d'hiver

Zones à urbaniser

- IAU - Zone d'extension urbaine des bourgs ou des villages
- AUI - Zone d'extension urbaine pour des équipements de loisirs
- AUS - Zone d'extension urbaine des stations de sports d'hiver

Zones agricoles

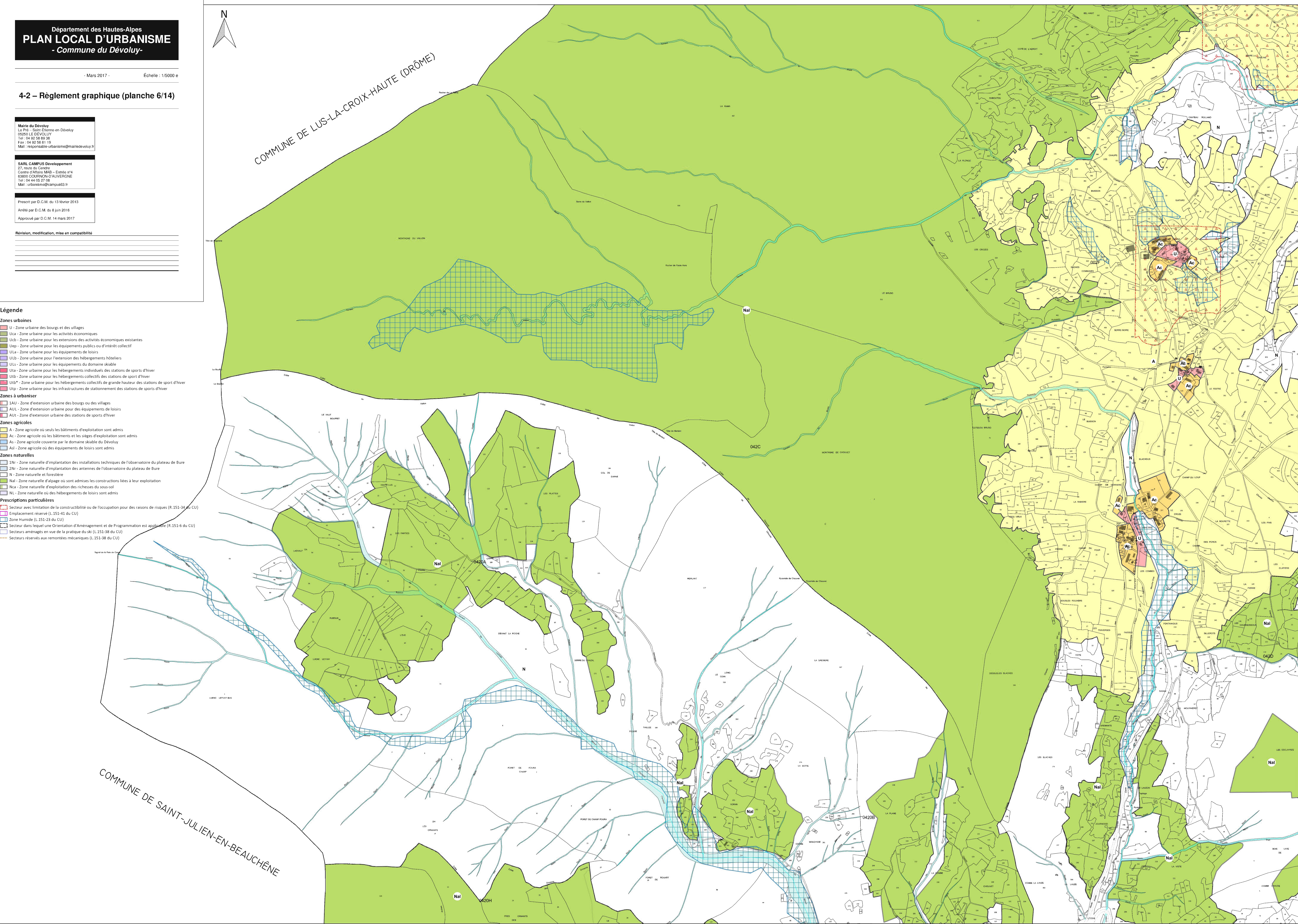
- A - Zone agricole où seuls les bâtiments d'exploitation sont admis
- Ac - Zone agricole où les bâtiments et les sièges d'exploitation sont admis
- As - Zone agricole couverte par le domaine skiable du Dévoluy
- Asl - Zone agricole où des équipements de loisirs sont admis

Zones naturelles

- 1N - Zone naturelle d'implantation des installations techniques de l'observatoire du plateau de Bure
- 2N - Zone naturelle d'implantation des antennes de l'observatoire du plateau de Bure
- N - Zone naturelle et forestière
- Nal - Zone naturelle d'alpage où sont admises les constructions liées à leur exploitation
- Nca - Zone naturelle d'exploitation des richesses du sous-sol
- NL - Zone naturelle où des hébergements de loisirs sont admis

Prescriptions particulières

- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques (R.151-34 du CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 du CU)
- Zone Humide (L.151-23 du CU)
- Secteur dans lequel une Orientation d'Aménagement et de Programmation est applicable (R.151-6 du CU)
- Secteurs aménagés en vue de la pratique du ski (L.151-38 du CU)
- Secteurs réservés aux remontées mécaniques (L.151-38 du CU)



Département des Hautes-Alpes
PLAN LOCAL D'URBANISME
- Commune du Dévoluy -

- Mai 2019 -

Échelle : 1/5000 e

4-2 – Règlement graphique (planche 7/14)

Mairie du Dévoluy
Le Pré – Saint-Etienne-en-Dévoluy
05250 LE DÉVOLUY
Tel : 04 92 58 88 58
Fax : 04 92 58 81 19
Mail : responsable-urbanisme@mairiedevoluy.fr

SARL CAMPUS Développement
27, route du Genêt
Centre d'Affaire MAB – Entrée n°4
38060 GOURNON-D'Auvergne
Tel : 04 46 05 27 08
Mail : urbanisme@campus63.fr

Prescrit par D.C.M. du 13 février 2013

Arrêté par D.C.M. du 8 juin 2016

Approuvé par D.C.M. 14 mars 2017

Révision, modification, mise en compatibilité

Révision alléges n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2019

Légende

Zones urbaines

- U - Zone urbaine des bourgs et des villages
- Uca - Zone urbaine pour les activités économiques
- Ucb - Zone urbaine pour les extensions des activités économiques existantes
- Ucp - Zone urbaine pour les équipements publics ou d'intérêt collectif
- Ula - Zone urbaine pour les équipements de loisirs
- Ulb - Zone urbaine pour l'extension des hébergements hôteliers
- ULs - Zone urbaine pour les équipements du domaine skiable
- Uta - Zone urbaine pour les hébergements individuels des stations de sport d'hiver
- Utb - Zone urbaine pour les hébergements collectifs des stations de sport d'hiver
- Utb* - Zone urbaine pour les hébergements collectifs de grande hauteur des stations de sport d'hiver
- Utp - Zone urbaine pour les infrastructures de stationnement des stations de sports d'hiver

Zones à urbaniser

- 1AU - Zone d'extension urbaine des bourgs ou des villages
- AUL - Zone d'extension urbaine pour des équipements de loisirs
- AUT - Zone d'extension urbaine des stations de sports d'hiver

Zones agricoles

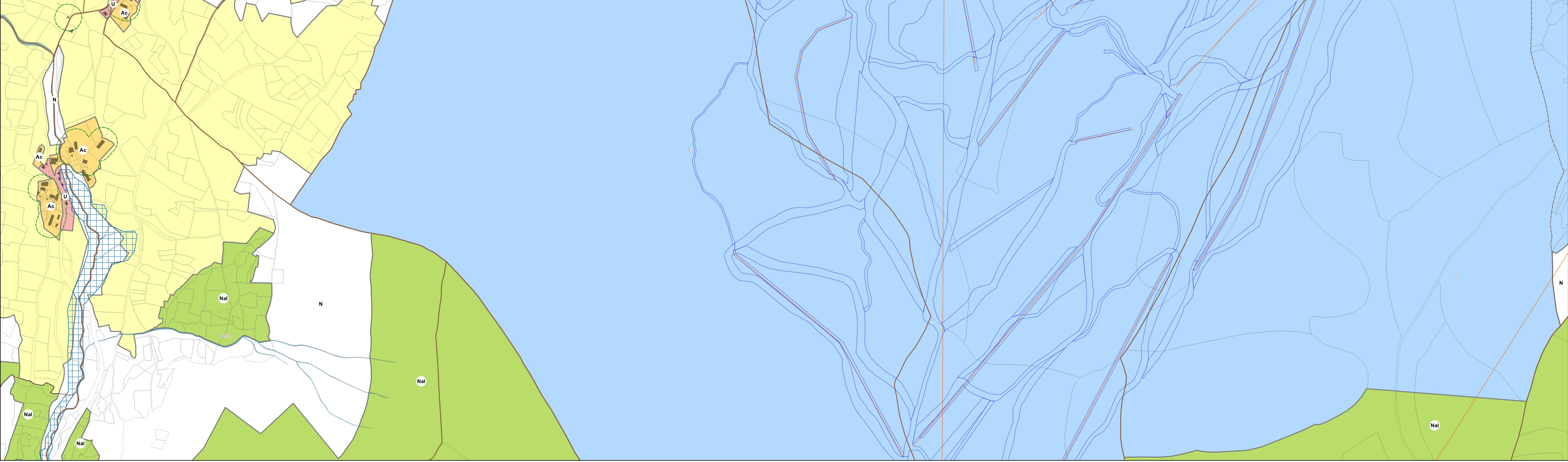
- A - Zone agricole où seuls les bâtiments d'exploitation sont admis
- Ac - Zone agricole où les bâtiments et les sièges d'exploitation sont admis
- As - Zone agricole couverte par le domaine skiable du Dévoluy
- Asl - Zone agricole où des équipements de loisirs sont admis

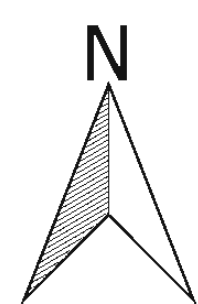
Zones naturelles

- 1Nr - Zone naturelle d'implantation des installations techniques de l'observatoire du plateau de Bure
- 2Nr - Zone naturelle d'implantation des antennes de l'observatoire du plateau de Bure
- N - Zone naturelle et forestière
- Nal - Zone naturelle d'alpage où sont admises les constructions liées à leur exploitation
- Nca - Zone naturelle d'exploitation des richesses du sous-sol
- NLI - Zone naturelle où des hébergements de loisirs sont admis

Prescriptions particulières

- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques (R.151-34 du CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 du CU)
- Zone Humide (L.151-23 du CU)
- Secteur dans lequel une Orientation d'Aménagement et de Programmation est applicable (R.151-6 du CU)
- Secteurs aménagés en vue de la pratique du ski (L.151-38 du CU)
- Secteurs réservés aux remontées mécaniques (L.151-38 du CU)





COMMUNE DE
LE NOYER

COMMUNE DE GAP

COMMUNE DE RABOU

COMMUNE DE LA ROCHE-DES-ARNAUDS

Légende

Zones urbaines

- U - Zone urbaine des bourgs et des villages
- Uca - Zone urbaine pour les activités économiques
- Ucb - Zone urbaine pour les extensions des activités économiques existantes
- Uup - Zone urbaine pour les équipements publics ou d'intérêt collectif
- Ula - Zone urbaine pour les équipements de loisirs
- ULb - Zone urbaine pour l'extension des hébergements hôteliers
- ULs - Zone urbaine pour les équipements du domaine skiable
- Uta - Zone urbaine pour les hébergements individuels des stations de sports d'hiver
- Utb - Zone urbaine pour les hébergements collectifs des stations de sport d'hiver
- Utb* - Zone urbaine pour les hébergements collectifs de grande hauteur des stations de sport d'hiver
- Utp - Zone urbaine pour les infrastructures de stationnement des stations de sports d'hiver

Zones à urbaniser

- 1AU - Zone d'extension urbaine des bourgs ou des villages
- AUL - Zone d'extension urbaine pour des équipements de loisirs
- AULt - Zone d'extension urbaine des stations de sports d'hiver

Zones agricoles

- A - Zone agricole où seuls les bâtiments d'exploitation sont admis
- Ac - Zone agricole où les bâtiments et les sièges d'exploitation sont admis
- As - Zone agricole couverte par le domaine skiable du Dévoluy
- Asl - Zone agricole où des équipements de loisirs sont admis

Zones naturelles

- 1Nt - Zone naturelle d'implantation des installations techniques de l'observatoire du plateau de Bure
- 2Nt - Zone naturelle d'implantation des antennes de l'observatoire du plateau de Bure
- N - Zone naturelle et forestière
- Nal - Zone naturelle d'alpage où sont admises les constructions liées à leur exploitation
- Nca - Zone naturelle d'exploitation des richesses du sous-sol
- NL - Zone naturelle où des hébergements de loisirs sont admis

Prescriptions particulières

- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques (R.151-34 du CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 du CU)
- Zone Humide (L.151-23 du CU)
- Secteur dans lequel une Orientation d'Aménagement et de Programmation est applicable (R.151-6 du CU)
- Secteurs aménagés en vue de la pratique du ski (L.151-38 du CU)
- Secteurs réservés aux remontées mécaniques (L.151-38 du CU)

Département des Hautes-Alpes PLAN LOCAL D'URBANISME - Commune du Dévoluy -

- Mars 2017 -

Échelle : 1/5000 e

4-2 – Règlement graphique (planche 8/14)

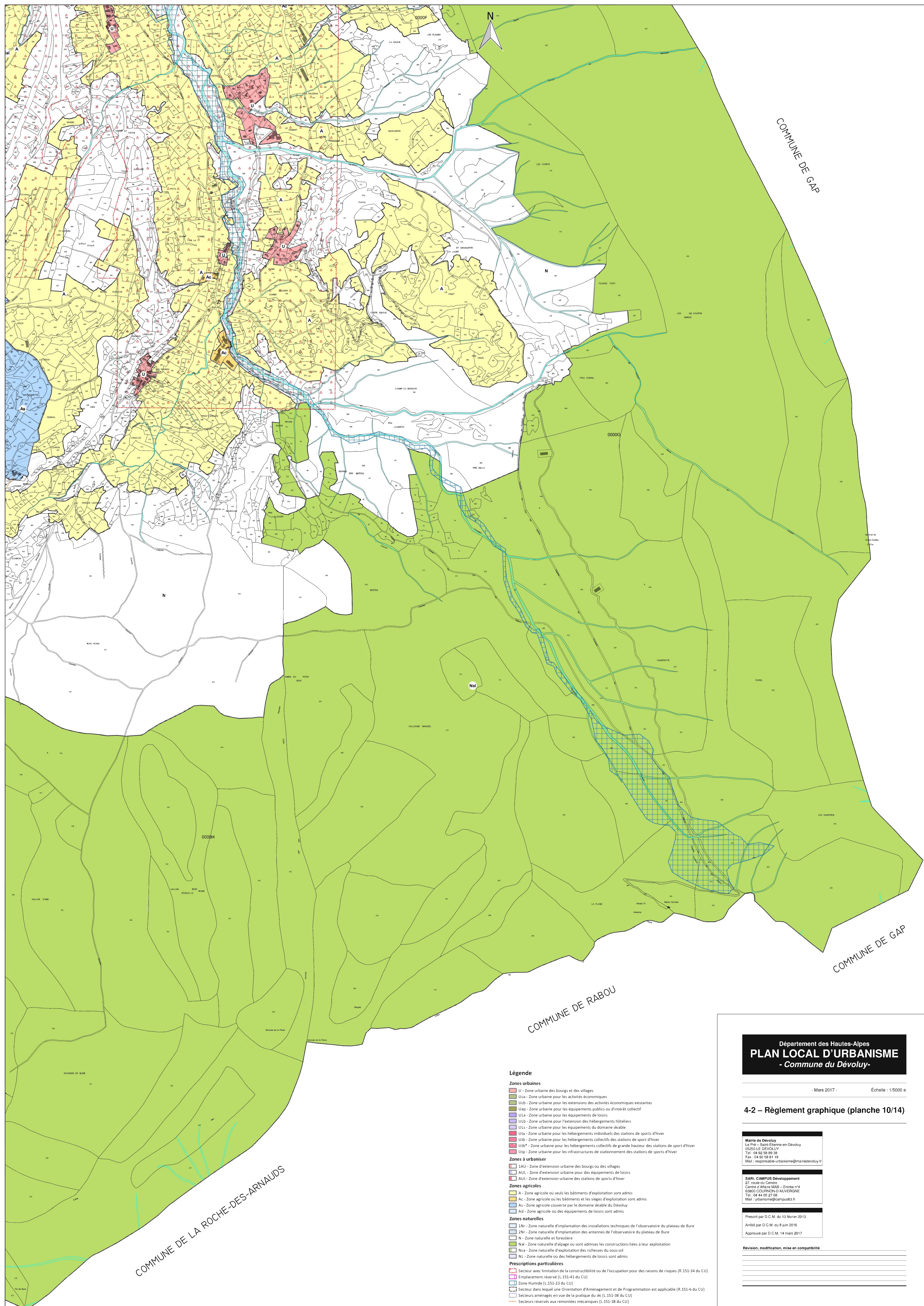
Mairie du Dévoluy
Le Pré - Saint-Etienne-en-Dévoluy
05250 LE DÉVOLUY
Tel : 04 92 58 99 38
Fax : 04 92 58 81 19
Mail : responsable.urbanisme@mairie-devoluy.fr

SARL CAMPUS Développement
27, rue du Centre
Centre d'Affaires MAB - Entrée n°4
63000 COURMAYEUR-AUVERGNE
Tel : 04 44 05 27 08
Mail : urbanisme@campus83.fr

Prescrit par D.C.M. du 13 février 2013
Arrêté par D.C.M. du 8 juin 2016
Approuvé par D.C.M. 14 mars 2017

Révision, modification, mise en compatibilité

COMMUNE DE MONTMAUR



Légende

Zones urbaines

- U - Zone urbaine des bourgs et des villages
- Uca - Zone urbaine pour les activités économiques
- Ucb - Zone urbaine pour les extensions des activités économiques existantes
- Uep - Zone urbaine pour les équipements publics ou d'intérêt collectif
- Ula - Zone urbaine pour les équipements de loisirs
- UUb - Zone urbaine pour l'extension des hébergements hôteliers
- UUs - Zone urbaine pour les équipements du domaine skiable
- Uta - Zone urbaine pour les hébergements individuels des stations de sports d'hiver
- Utb - Zone urbaine pour les hébergements collectifs des stations de sport d'hiver
- Utb* - Zone urbaine pour les hébergements collectifs de grande hauteur des stations de sport d'hiver
- Utp - Zone urbaine pour les infrastructures de stationnement des stations de sports d'hiver

Zones à urbaniser

- 1AU - Zone d'extension urbaine des bourgs ou des villages
- AUL - Zone d'extension urbaine pour des équipements de loisirs
- AUI - Zone d'extension urbaine des stations de sports d'hiver

Zones agricoles

- A - Zone agricole où seuls les bâtiments d'exploitation sont admis
- Ac - Zone agricole où les bâtiments et les sièges d'exploitation sont admis
- As - Zone agricole couverte par le domaine skiable du Dévoluy
- Asl - Zone agricole où des équipements de loisirs sont admis

Zones naturelles

- 1Nr - Zone naturelle d'implantation des installations techniques de l'observatoire du plateau de Bure
- 2Nr - Zone naturelle d'implantation des antennes de l'observatoire du plateau de Bure
- N - Zone naturelle et forestière
- Nal - Zone naturelle d'alpage ou sont admises les constructions liées à leur exploitation
- Nca - Zone naturelle d'exploitation des richesses du sous-sol
- NL - Zone naturelle ou des hébergements de loisirs sont admis

Prescriptions particulières

- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques (R.151-34 du CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 du CU)
- Zone Humide (L.151-23 du CU)
- Secteur dans lequel une Orientation d'Aménagement et de Programmation est applicable (R.151-6 du CU)
- Secteurs aménagés en vue de la pratique du ski (L.151-38 du CU)
- Secteurs réservés aux remontées mécaniques (L.151-38 du CU)

Département des Hautes-Alpes
PLAN LOCAL D'URBANISME
- Commune du Dévoluy -

- Mars 2017 - Échelle : 1/5000 e

4-2 – Règlement graphique (planche 10/14)

Mairie du Dévoluy
Le Pré – Saint-Etienne-en-Dévoluy
05250 LE DÉVOLUY
Tel : 04 92 58 99 38
Fax : 04 92 58 81 19
Mail : responsable.urbanisme@mairie-devoluy.fr

SARL CAMPUS Développement
27, route du Centre
Centre d'Affaires MAB – Entrée n°4
63050 COURMAYEUR-AUVERGNE
Tel : 04 44 05 27 08
Mail : urbanisme@campus83.fr

Prescrit par D.C.M. du 13 février 2013
Arrêté par D.C.M. du 8 juin 2016
Approuvé par D.C.M. 14 mars 2017

Révision, modification, mise en compatibilité

Département des Hautes-Alpes
PLAN LOCAL D'URBANISME
- Commune du Dévoluy -

- Mars 2017 -

Echelle : 1/2000 e

4-2 – Règlement graphique (planche 11/14)

Mairie du Dévoluy
Le Pré - Saint Etienne-en-Dévoluy
05200 LE DEVOLUY
Tel : 04 92 58 99 38
Fax : 04 92 58 81 19
Mail : responsable.urbanisme@mairiedevoluy.fr

SARL CAMPUS Développement
57, route du Centre
Centre d'Affaire MAB - Entrée n°4
38000 GOURNON D'AUVERGNE
Tel : 04 44 05 27 08
Mail : urbanisme@campus63.fr

Prescrit par D.C.M. du 13 février 2013

Arrêté par D.C.M. du 8 juin 2016

Approuvé par D.C.M. 14 mars 2017

Révision, modification, mise en compatibilité

Légende

Zones urbaines

- U - Zone urbaine des bourgs et des villages
- Uca - Zone urbaine pour les activités économiques
- Ucb - Zone urbaine pour les extensions des activités économiques existantes
- Uep - Zone urbaine pour les équipements publics ou d'intérêt collectif
- ULa - Zone urbaine pour les équipements de loisirs
- ULb - Zone urbaine pour l'extension des hébergements hôteliers
- ULs - Zone urbaine pour les équipements du domaine skiable
- Uia - Zone urbaine pour les hébergements individuels des stations de sports d'hiver
- Uib - Zone urbaine pour les hébergements collectifs des stations de sports d'hiver
- Uib* - Zone urbaine pour les hébergements collectifs de grande hauteur des stations de sports d'hiver
- Uip - Zone urbaine pour les infrastructures de stationnement des stations de sports d'hiver

Zones à urbaniser

- 1AU - Zone d'extension urbaine des bourgs ou des villages
- AUL - Zone d'extension urbaine pour des équipements de loisirs
- AU - Zone d'extension urbaine des stations de sports d'hiver

Zones agricoles

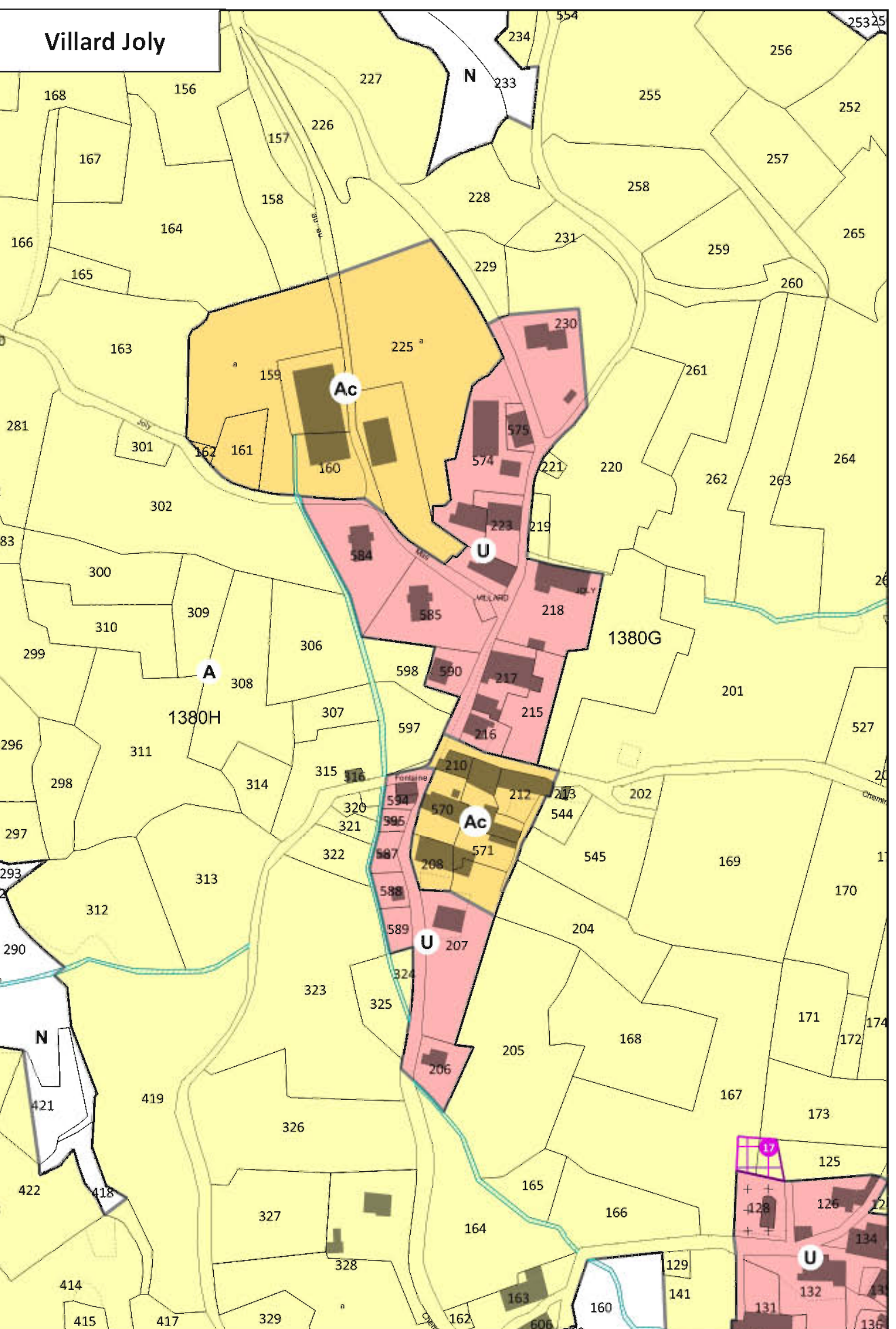
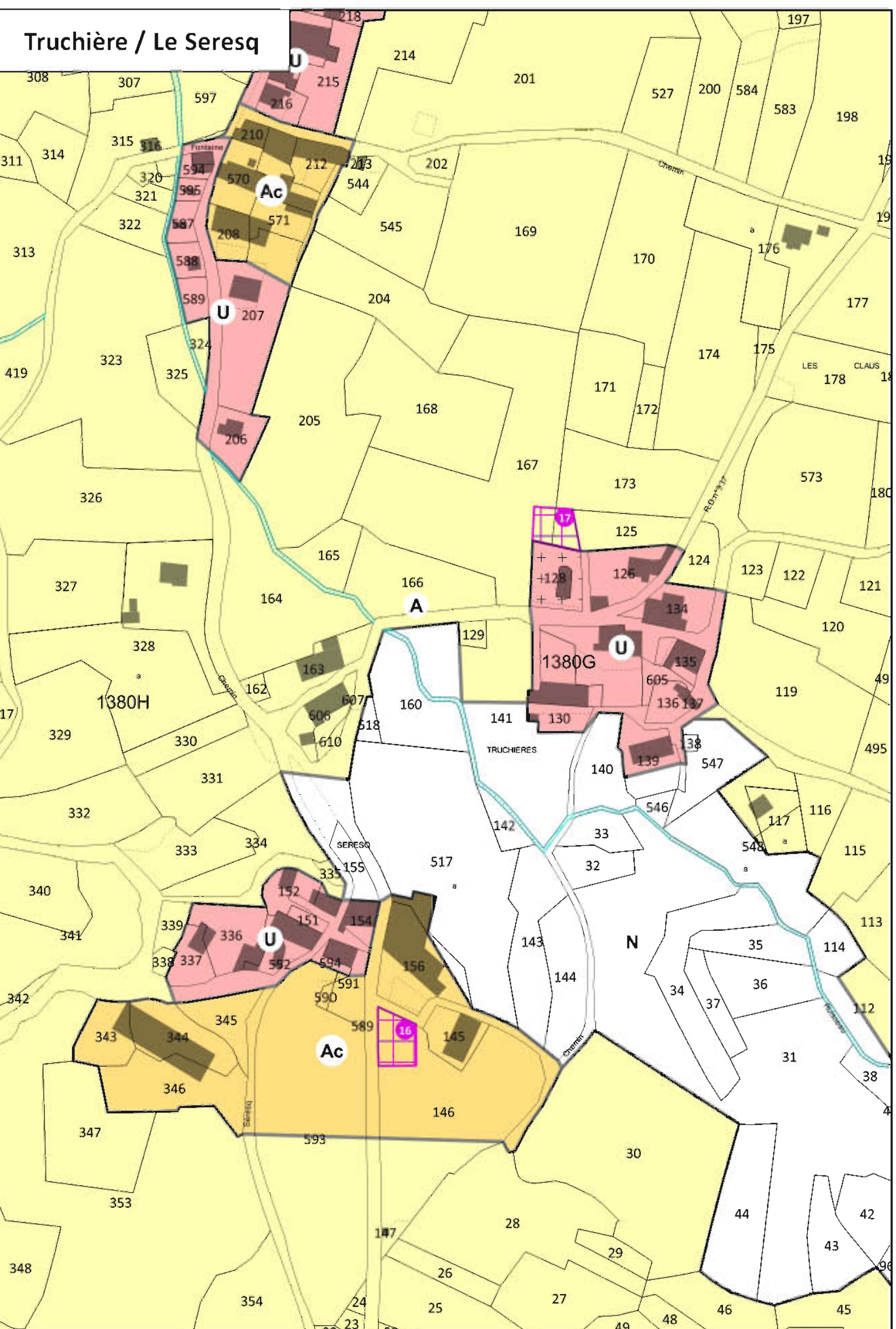
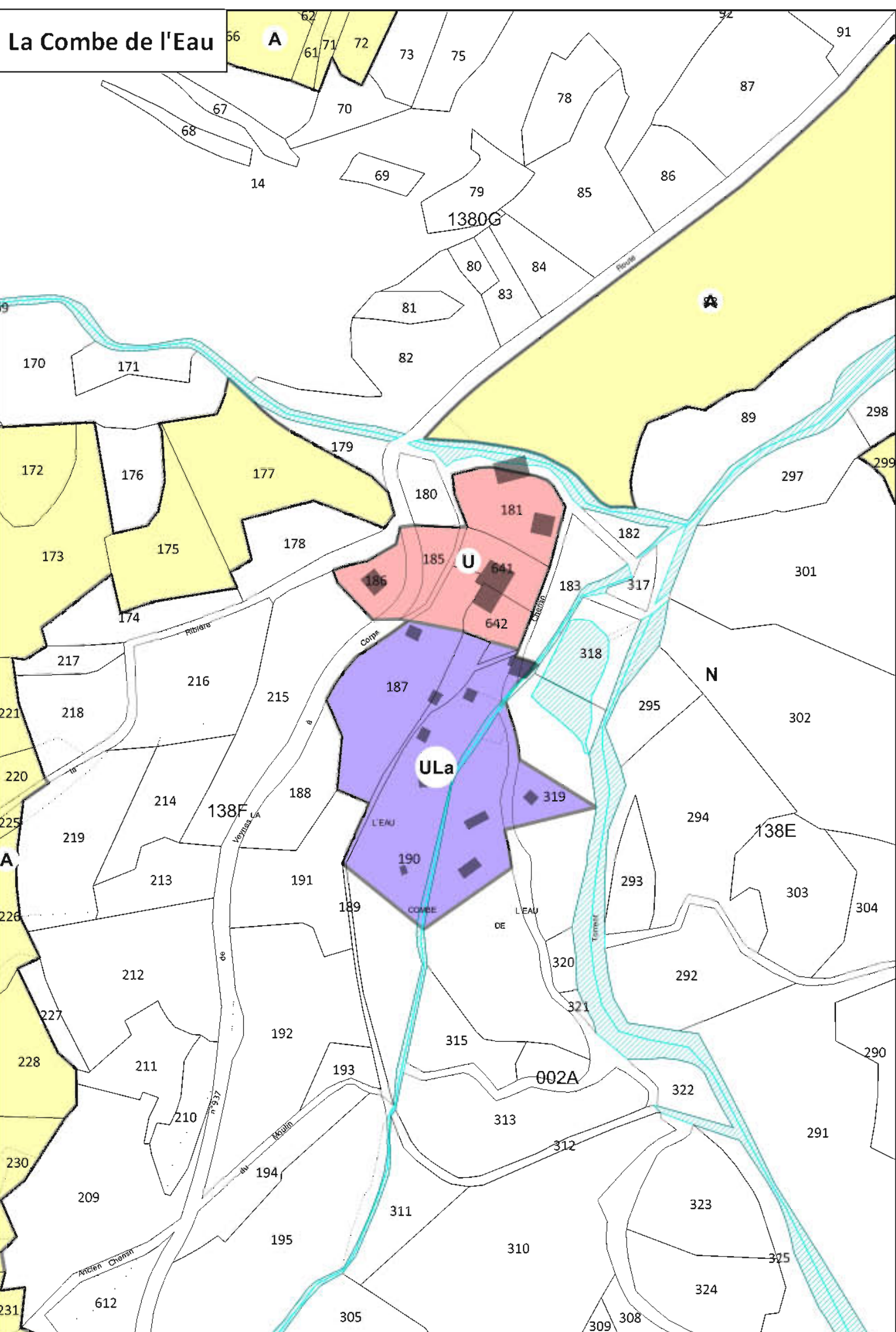
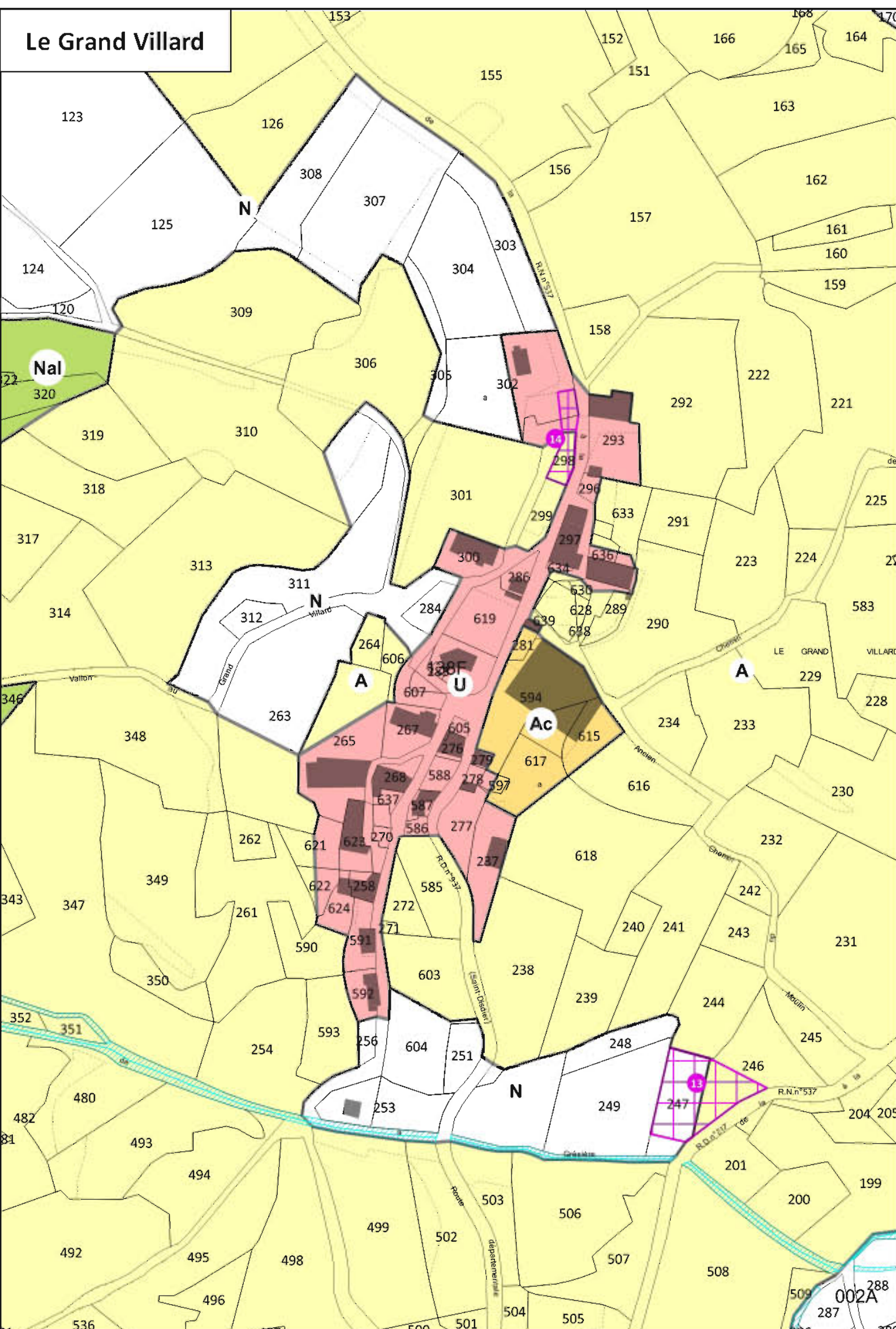
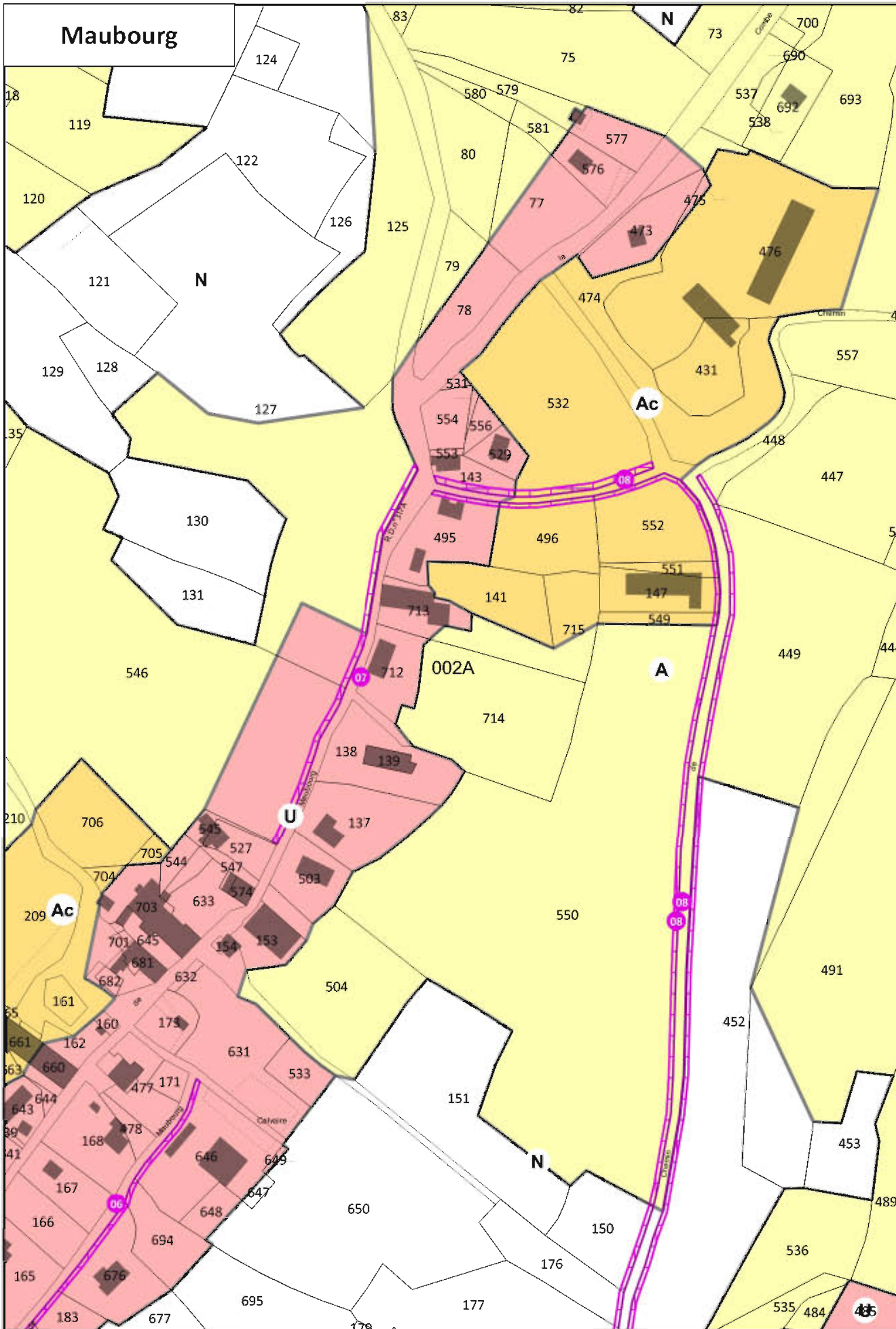
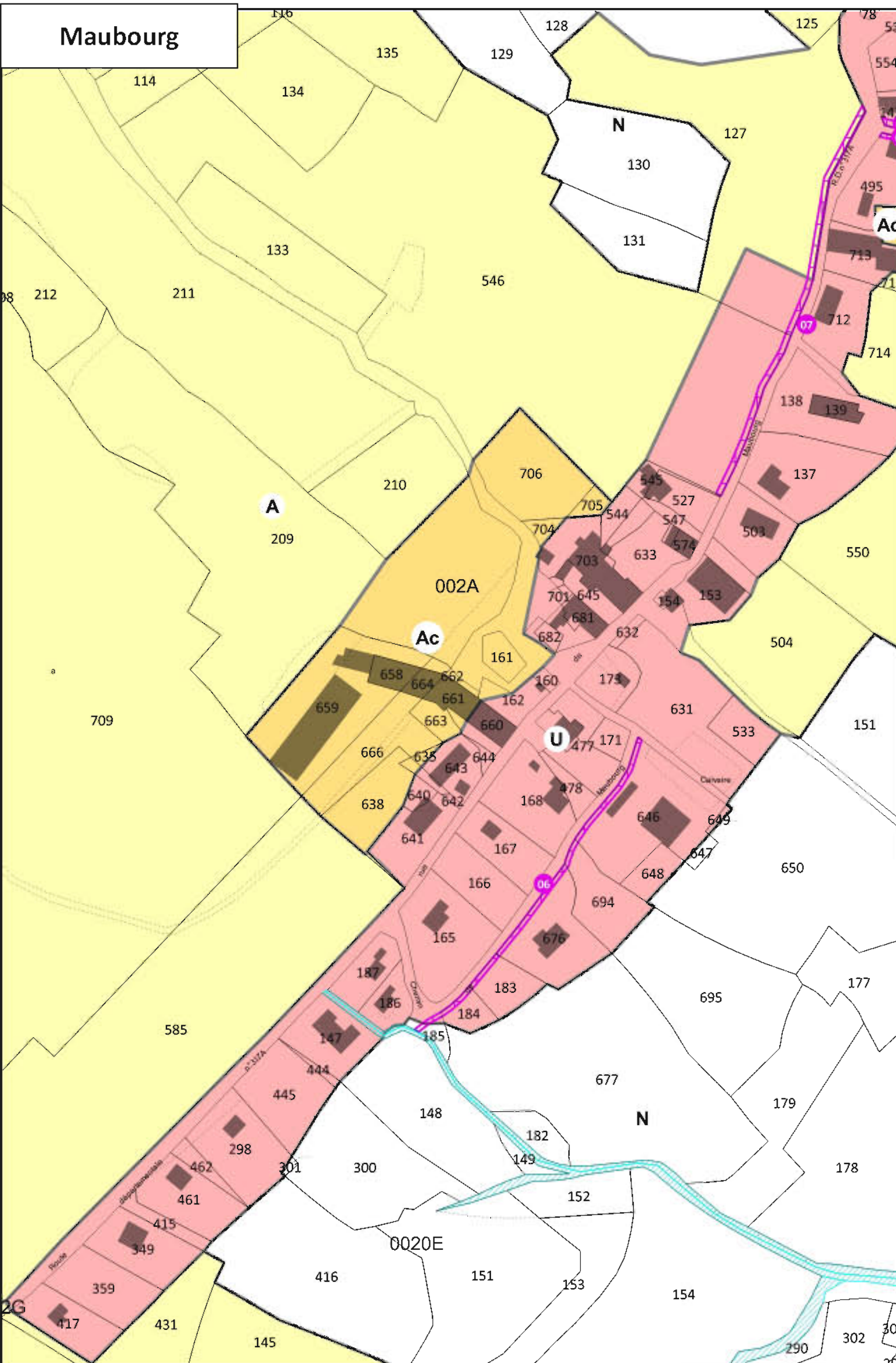
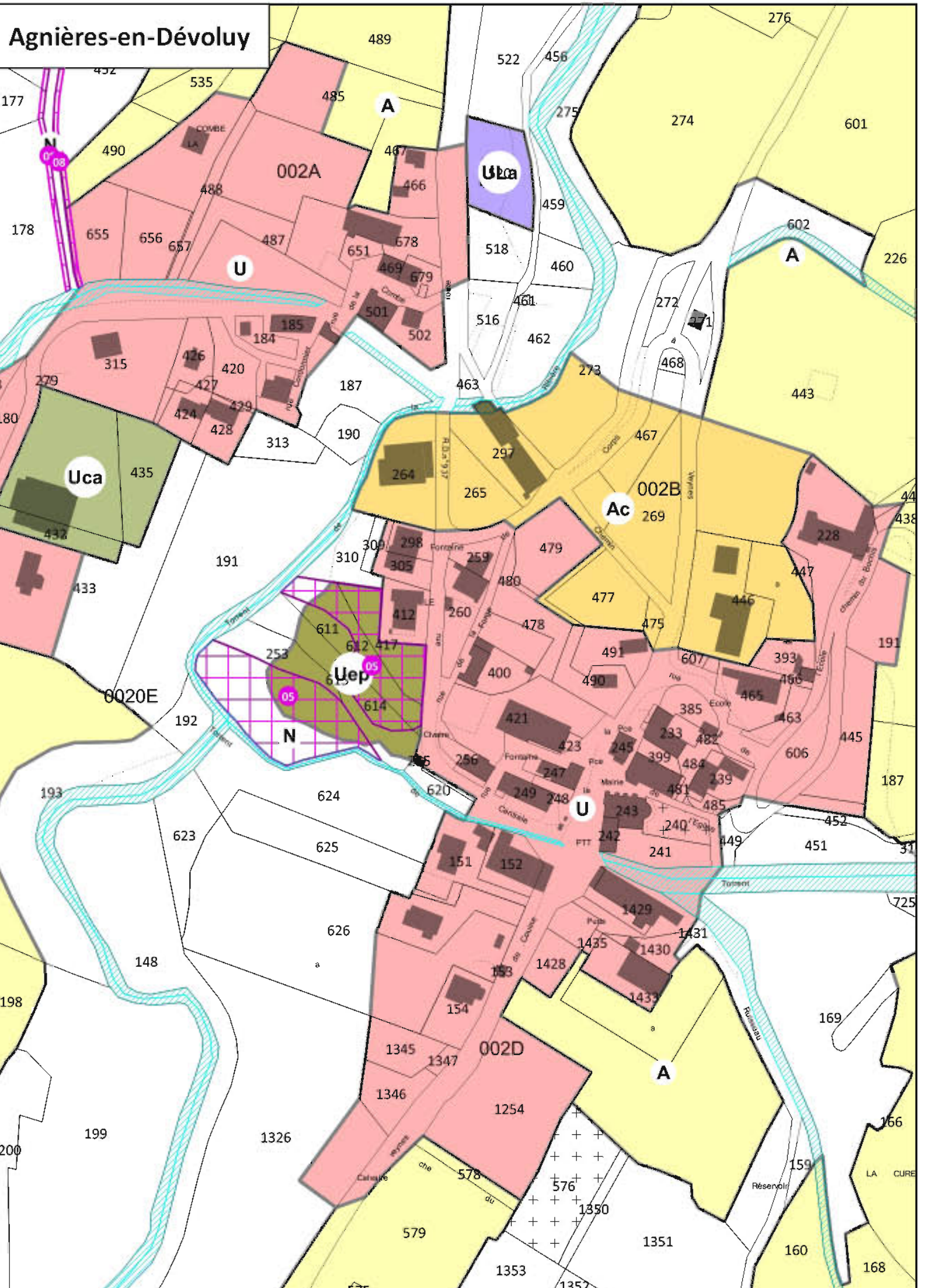
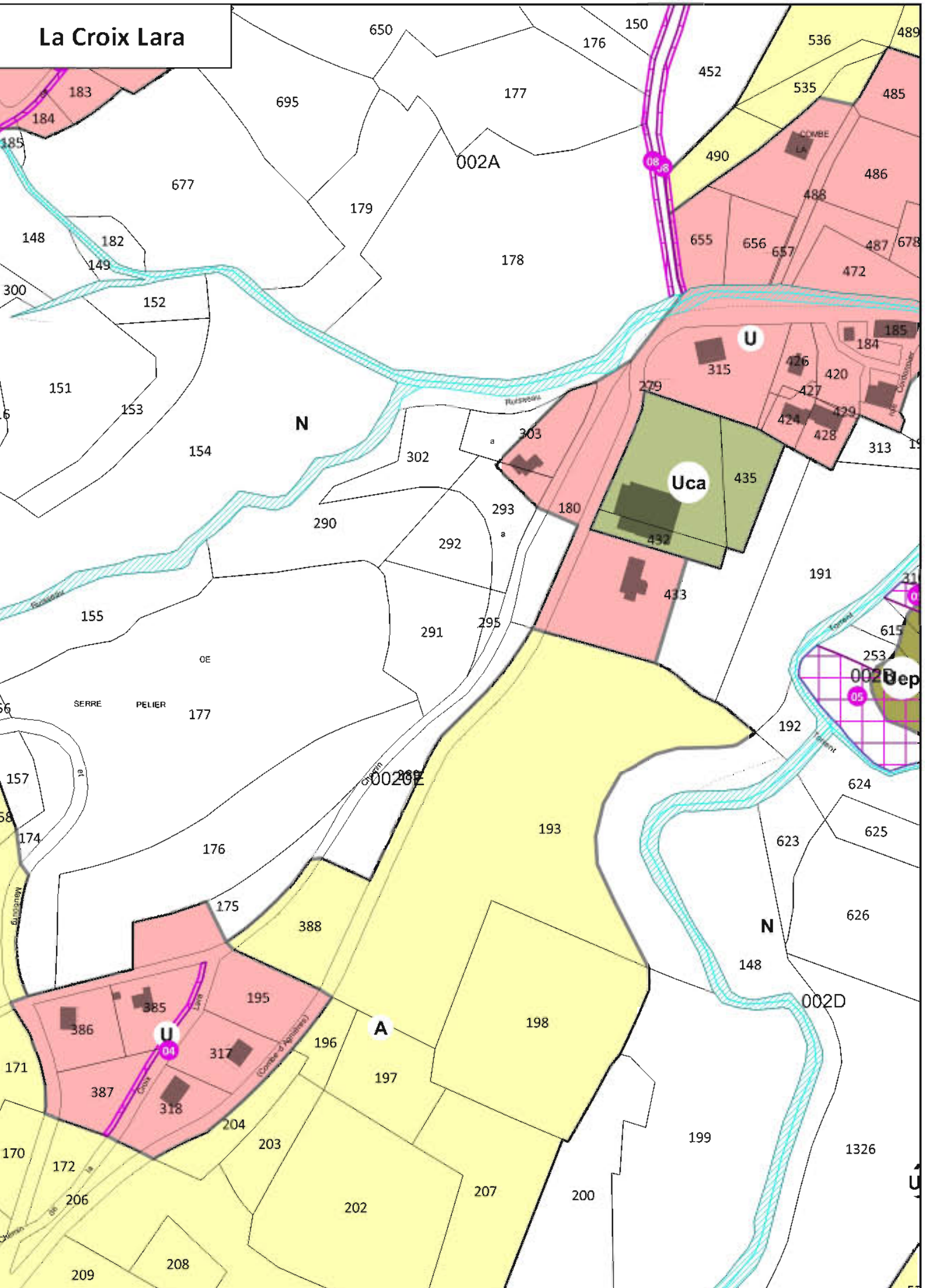
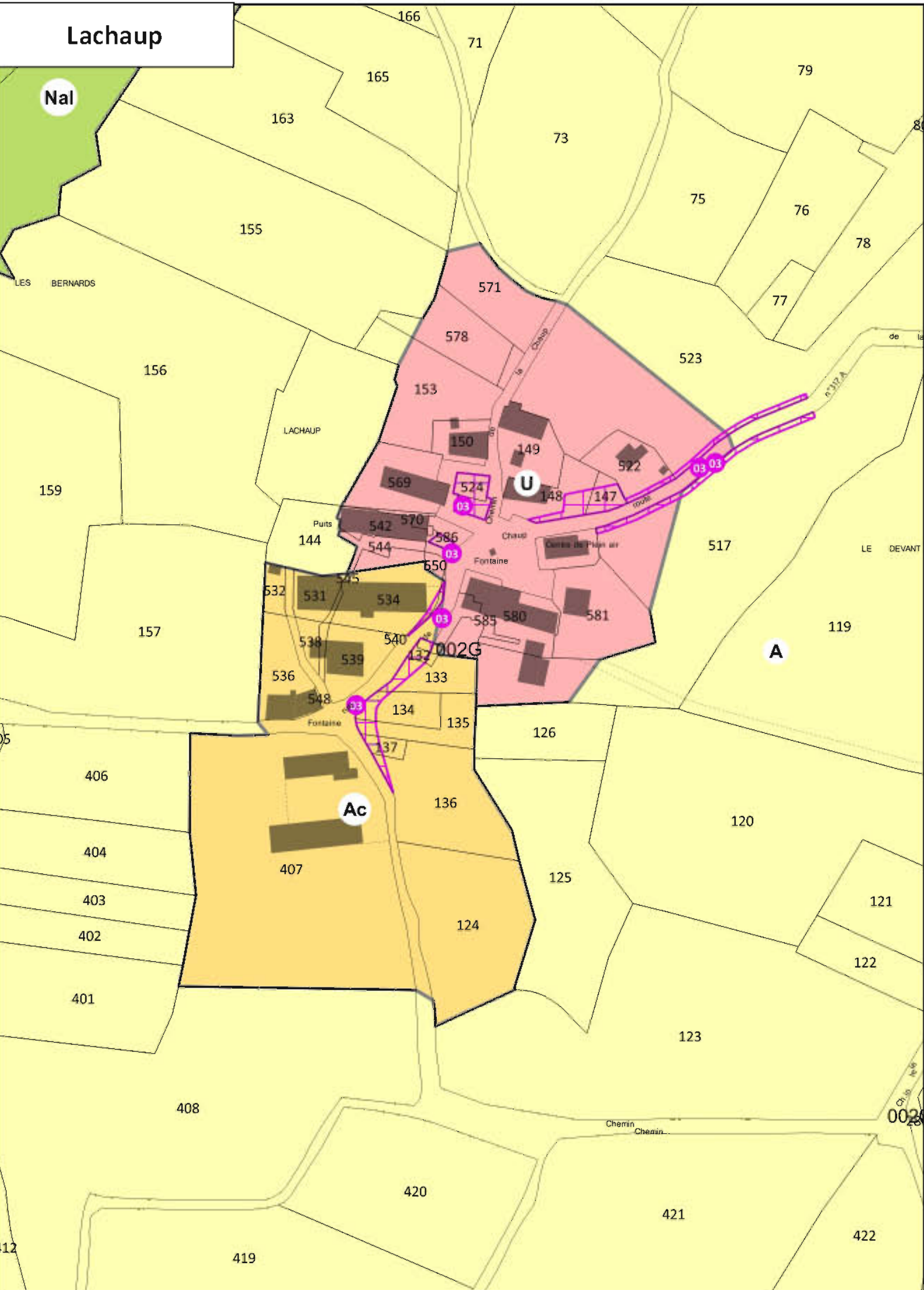
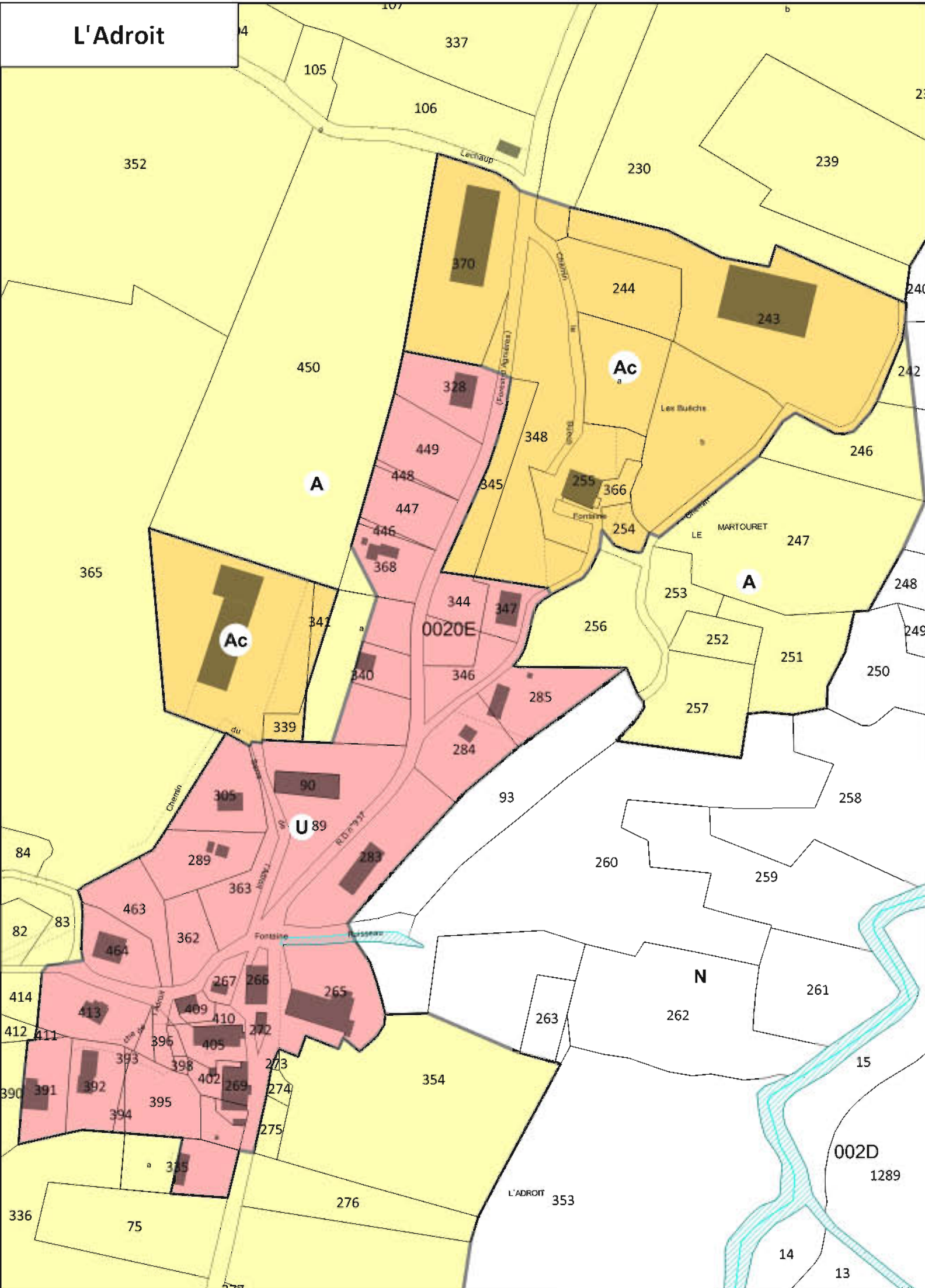
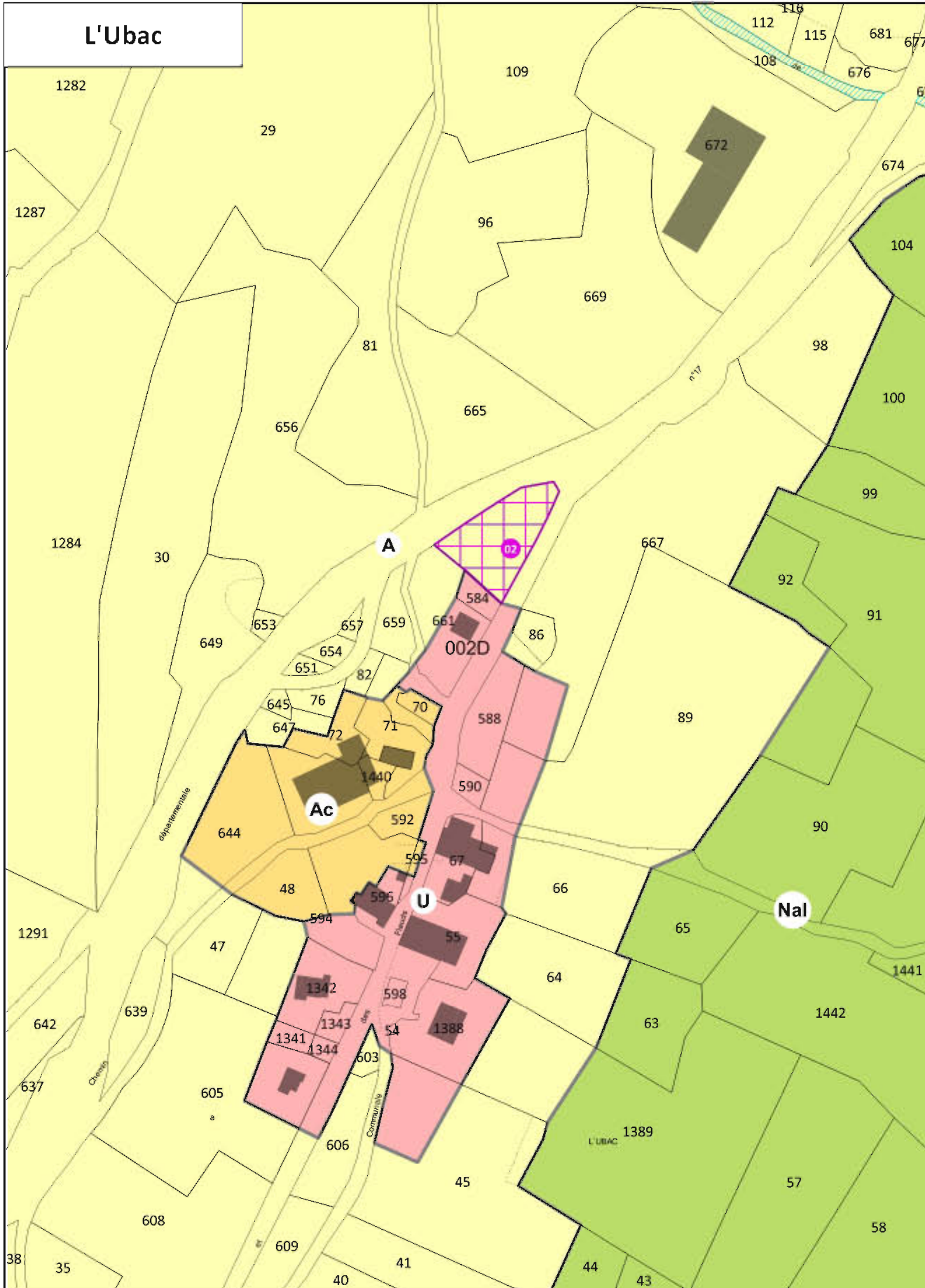
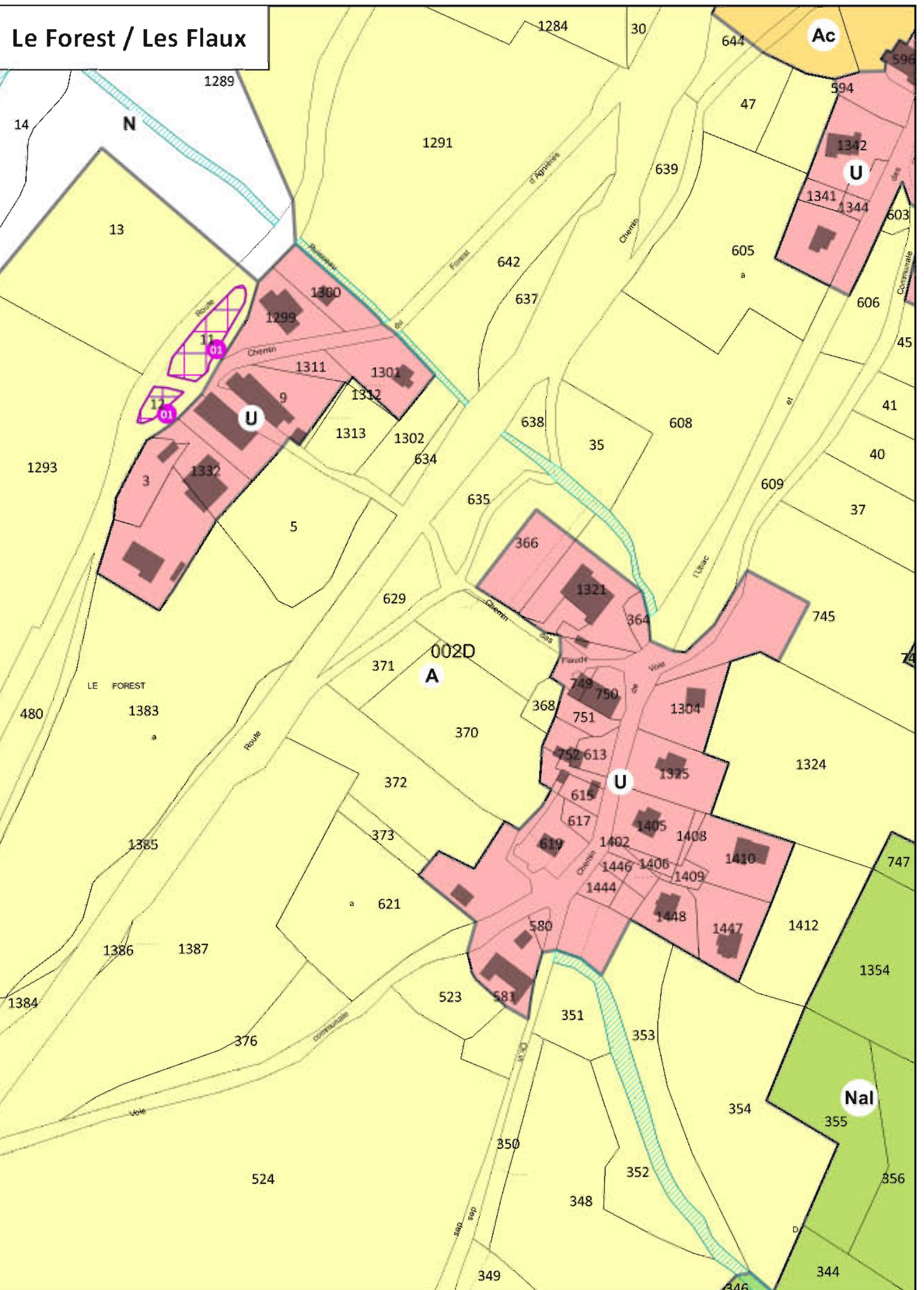
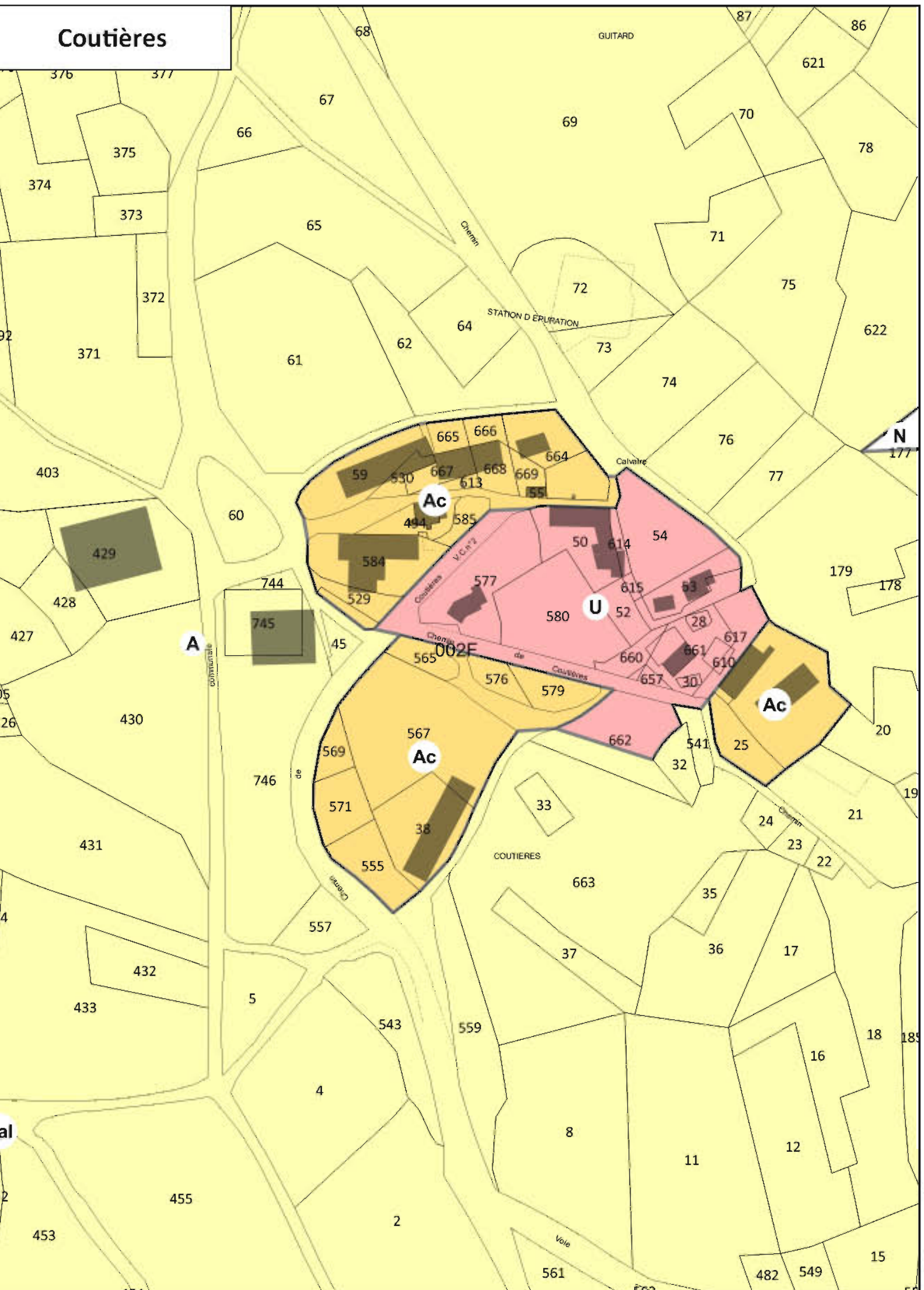
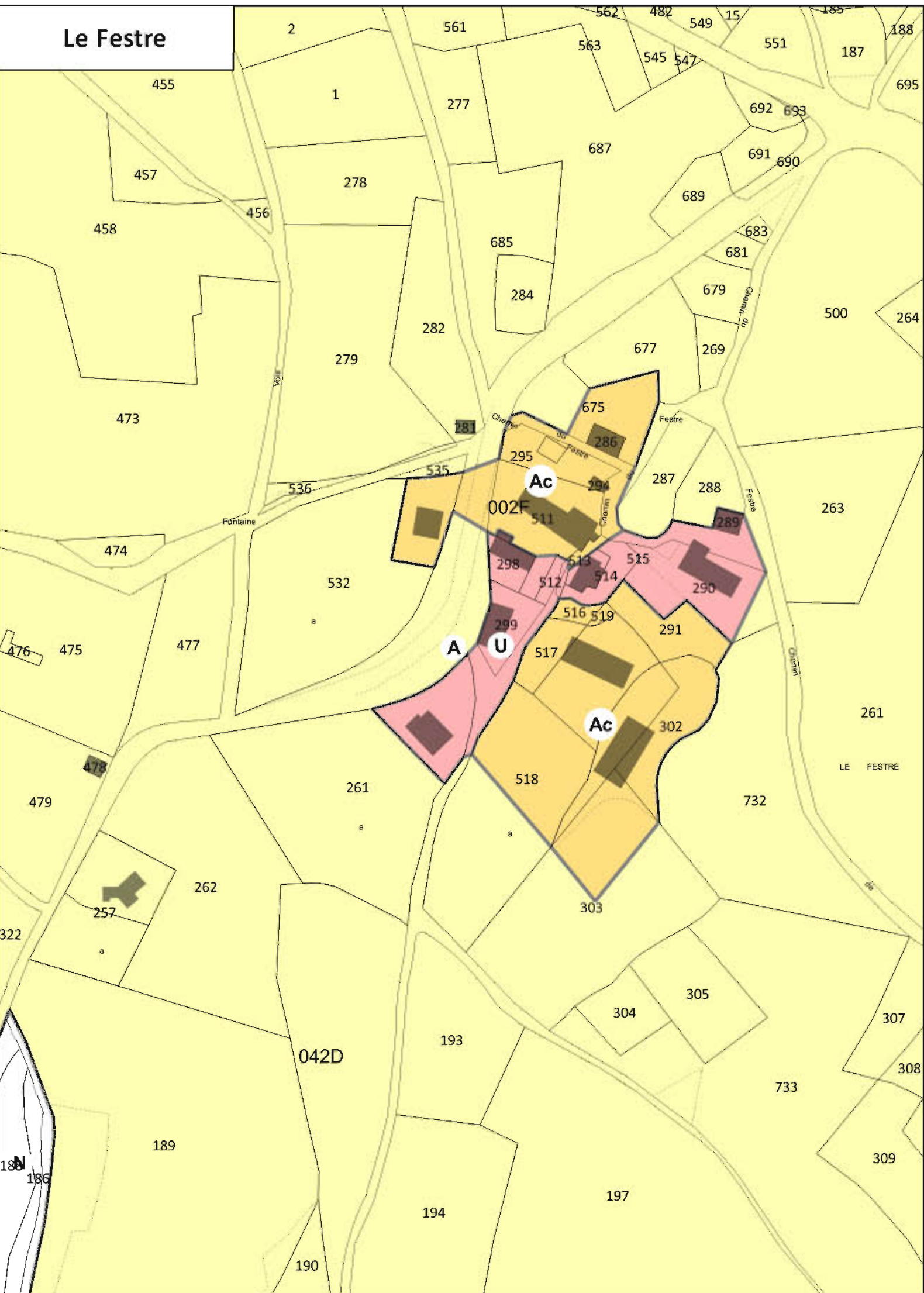
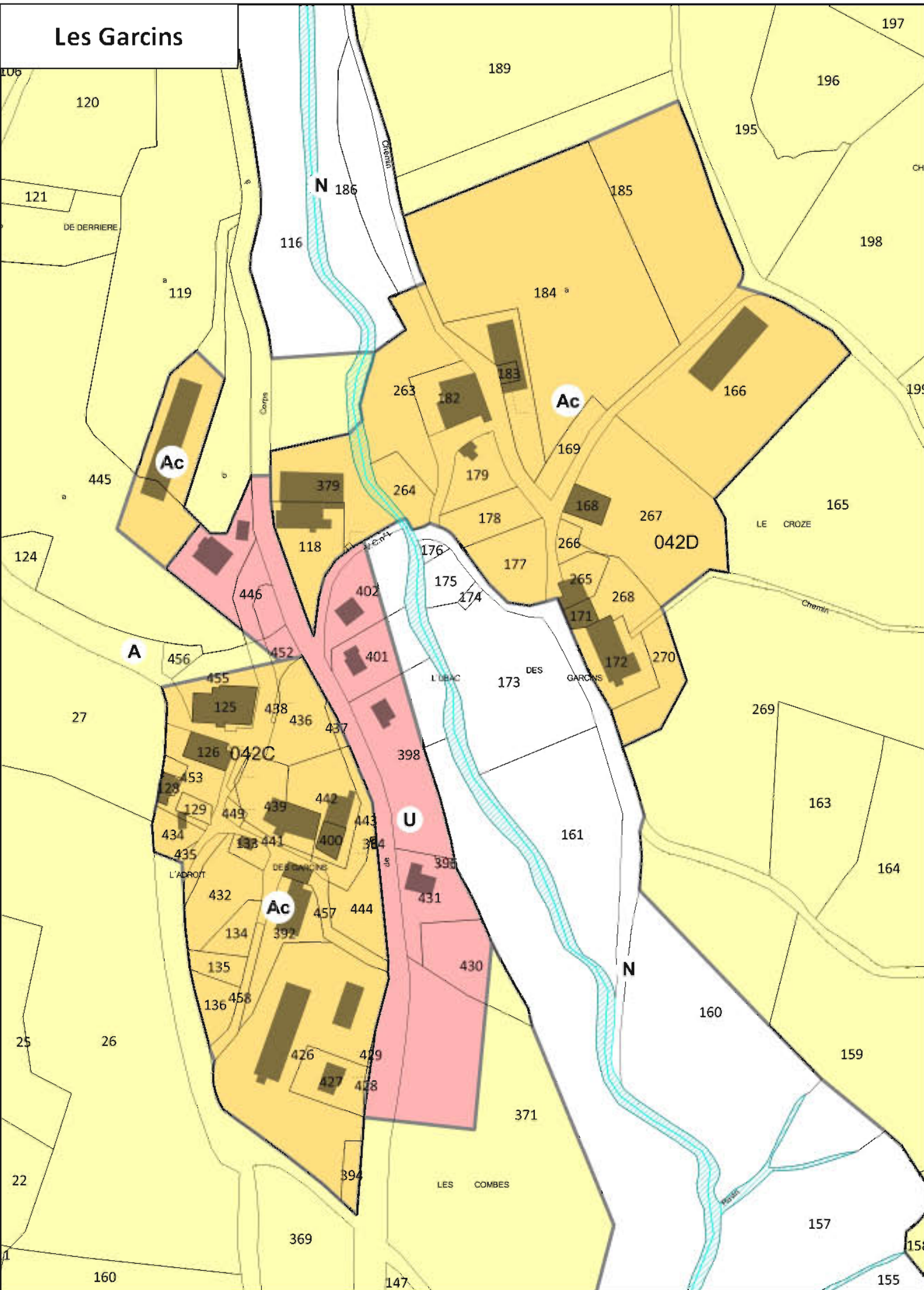
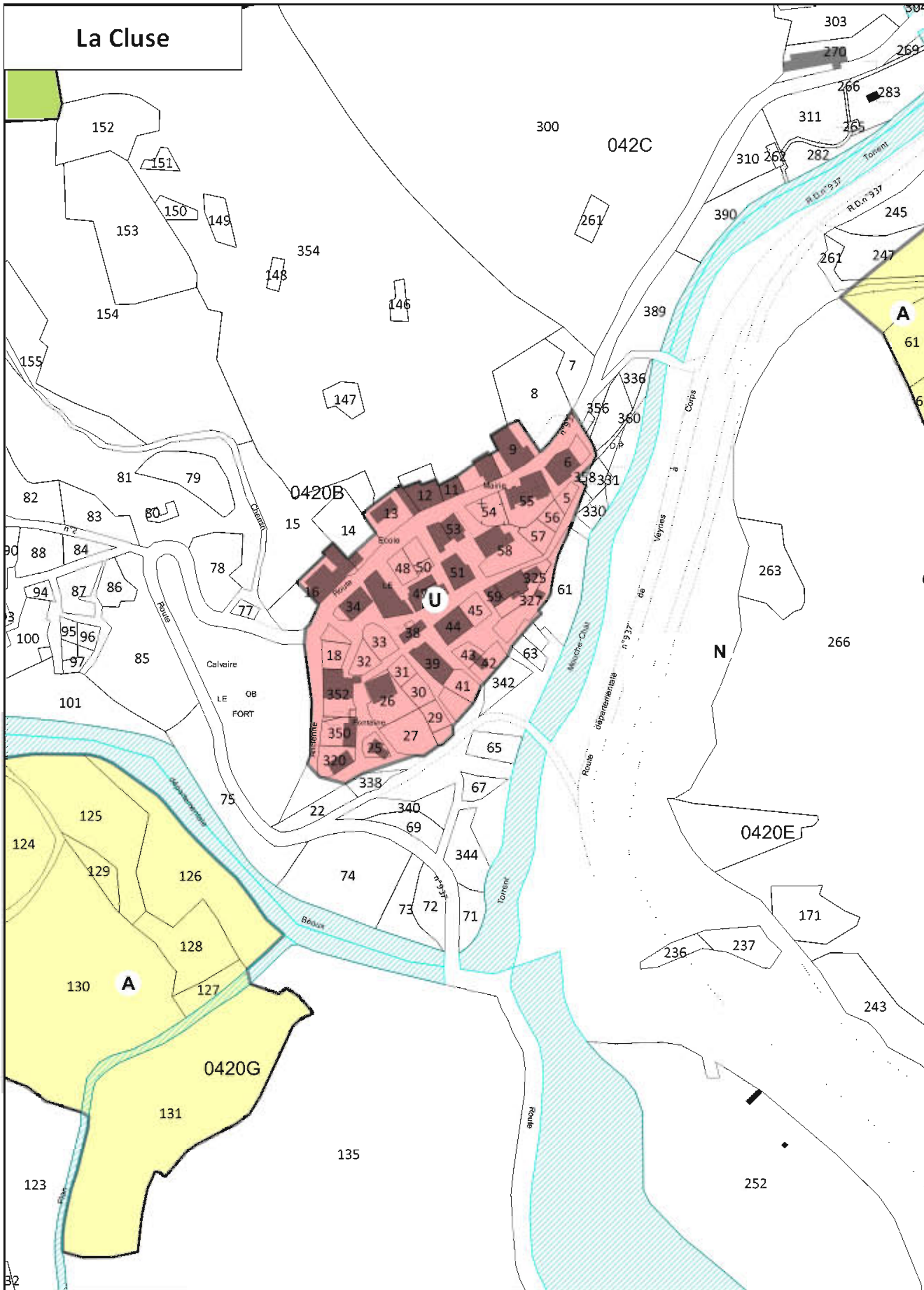
- A - Zone agricole où seuls les bâtiments d'exploitation sont admis
- Ac - Zone agricole où les bâtiments et les sièges d'exploitation sont admis
- As - Zone agricole couverte par le domaine skiable du Dévoluy
- Asl - Zone agricole où des équipements de loisirs sont admis

Zones naturelles

- 1N1 - Zone naturelle d'implantation des installations techniques de l'observatoire du plateau de Bure
- 2N1 - Zone naturelle d'implantation des antennes de l'observatoire du plateau de Bure
- N - Zone naturelle et forestière
- Nal - Zone naturelle d'alpage où sont admises les constructions liées à leur exploitation
- Nca - Zone naturelle d'exploitation des richesses du sous-sol
- NL - Zone naturelle où des hébergements de loisirs sont admis

Prescriptions particulières

- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques (R.151-34 du CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 du CU)
- Zone Humide (L.151-23 du CU)
- Secteurs dans lesquels une Orientation d'Aménagement et de Programmation est applicable (R.151-6 du CU)
- Secteurs aménagés en vue de la pratique du ski (L.151-38 du CU)
- Secteurs réservés aux remontées mécaniques (L.151-38 du CU)



Département des Hautes-Alpes
PLAN LOCAL D'URBANISME
- Commune du Dévoluy -

Mars 2023

Échelle : 1/2000 e

4-2 – Règlement graphique (planche 12/14)

Mairie du Dévoluy
Le Pré – Saint-Etienne-en-Dévoluy
05250 LE DEVOLUY
Tel : 04 92 56 88 38
Fax : 04 92 56 81 19
Mail : responsable.urbanisme@mairie-devoluy.fr

SARL CAMPUS Développement
27, route du Genêt
Centre d'Affaire MAB – Entrée n°4
63000 COURMAYEUR D'Auvergne
Tel : 04 44 45 27 08
Mail : urbanisme@campus63.fr

Prescrit par D.C.M. du 13 février 2013

Arrêté par D.C.M. du 6 juin 2016

Approuvé par D.C.M. 14 mars 2017

Révision, modification, mise en compatibilité

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2019

Revision allégée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2019

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2023

Légende

Zones urbaines

- U - Zone urbaine des bourgs et des villages
- Uca - Zone urbaine pour les activités économiques
- Ucb - Zone urbaine pour les extensions des activités économiques existantes
- Ucp - Zone urbaine pour les équipements publics ou d'intérêt collectif
- Ula - Zone urbaine pour les équipements de loisirs
- Ulb - Zone urbaine pour l'extension des hébergements hôteliers
- Uls - Zone urbaine pour les équipements du domaine skiable
- Uti - Zone urbaine pour les hébergements individuels des stations de sport d'hiver
- Utb - Zone urbaine pour les hébergements collectifs des stations de sport d'hiver
- Utb* - Zone urbaine pour les hébergements collectifs de grande hauteur des stations de sport d'hiver
- Utp - Zone urbaine pour les infrastructures de stationnement des stations de sport d'hiver

Zones à urbaniser

- 1AU - Zone d'extension urbaine des bourgs ou des villages
- AUL - Zone d'extension urbaine pour des équipements de loisirs
- AUI - Zone d'extension urbaine des stations de sports d'hiver

Zones agricoles

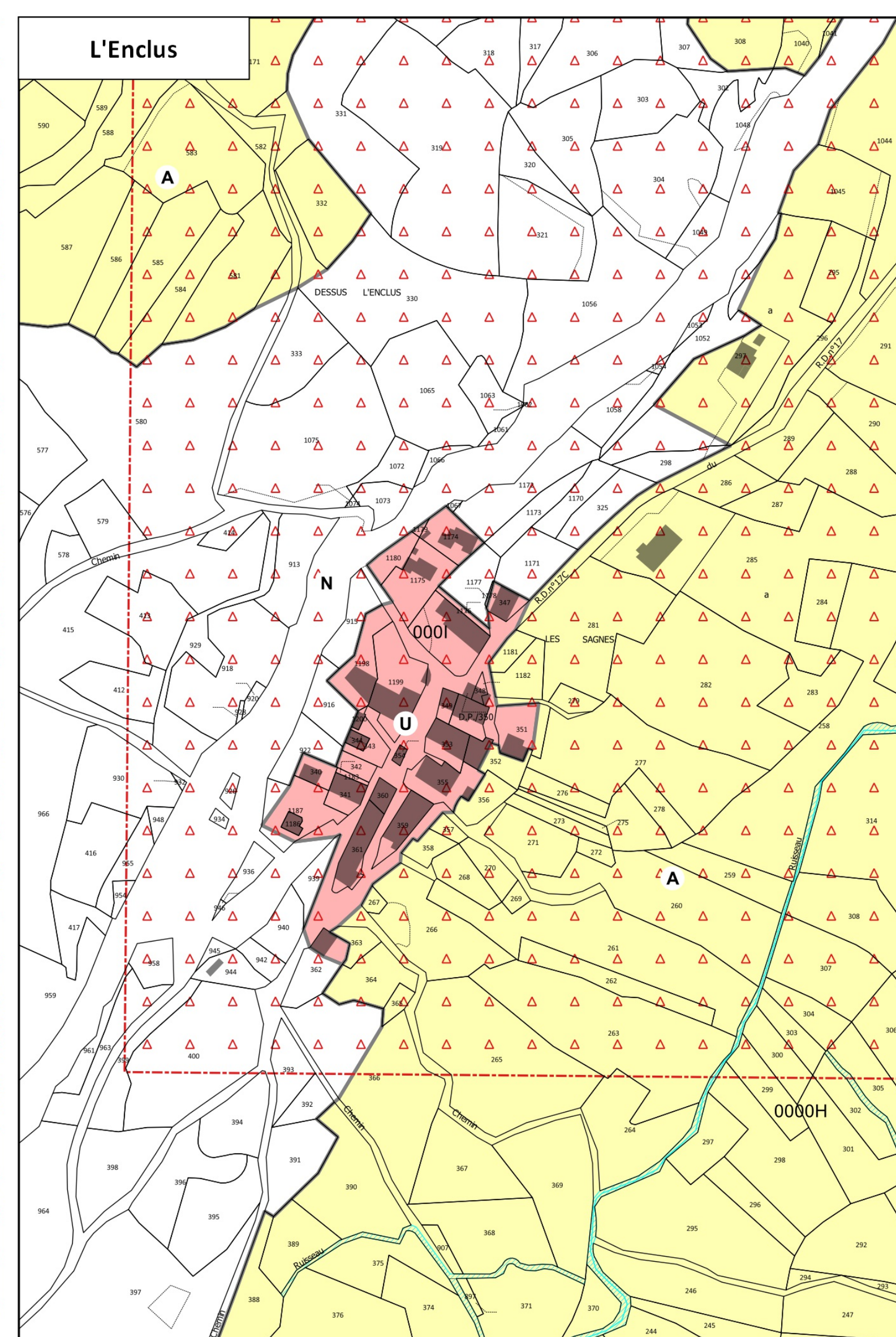
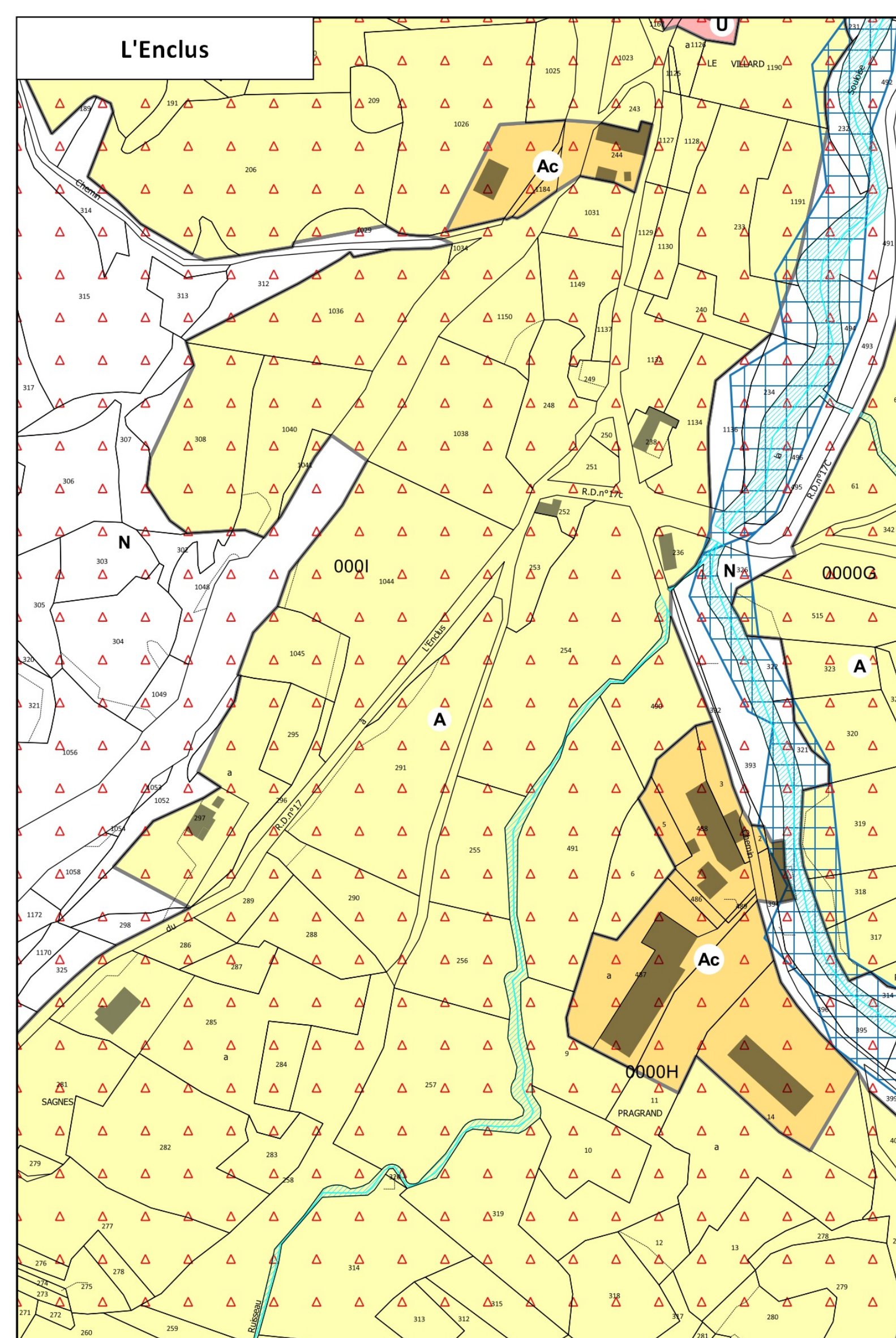
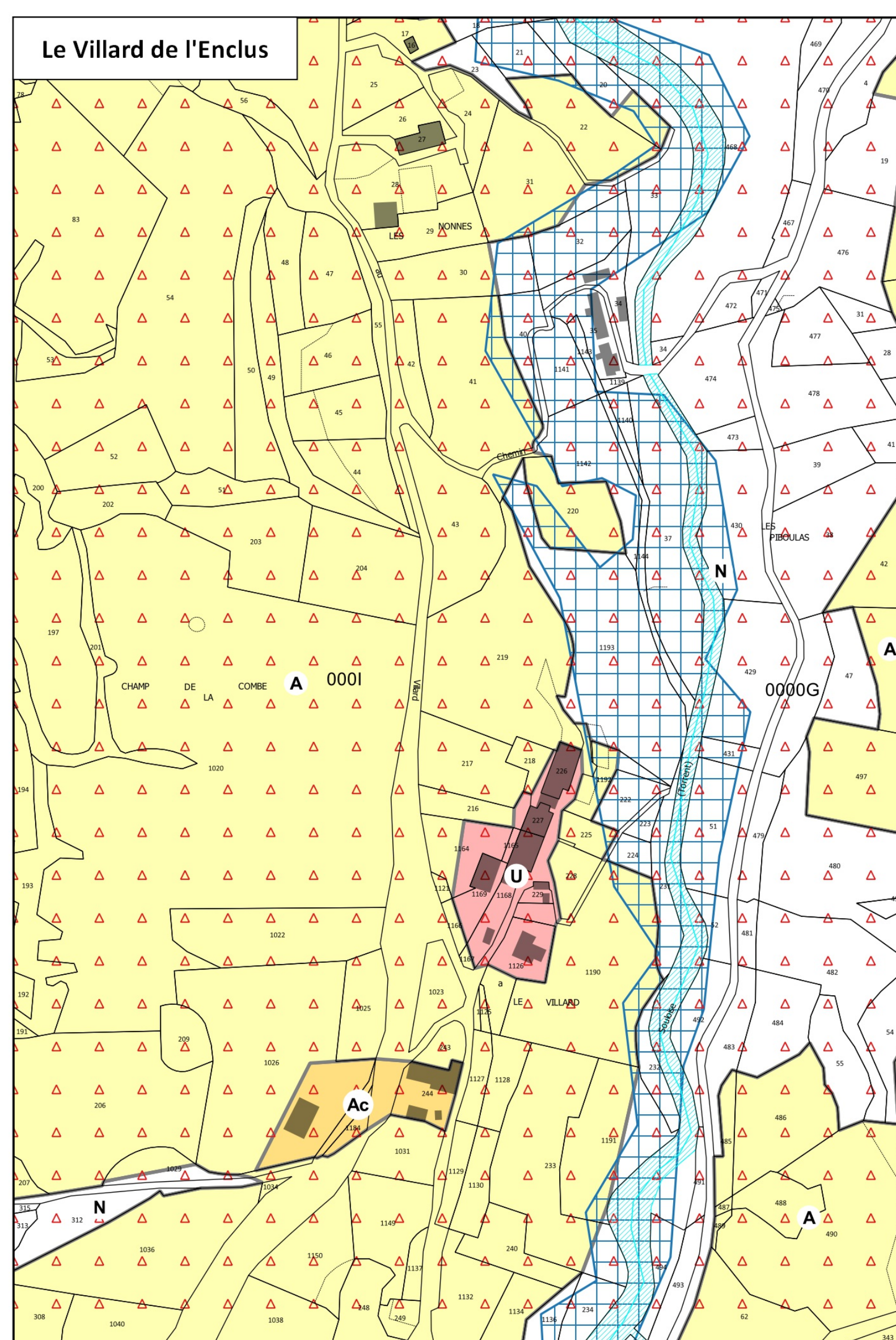
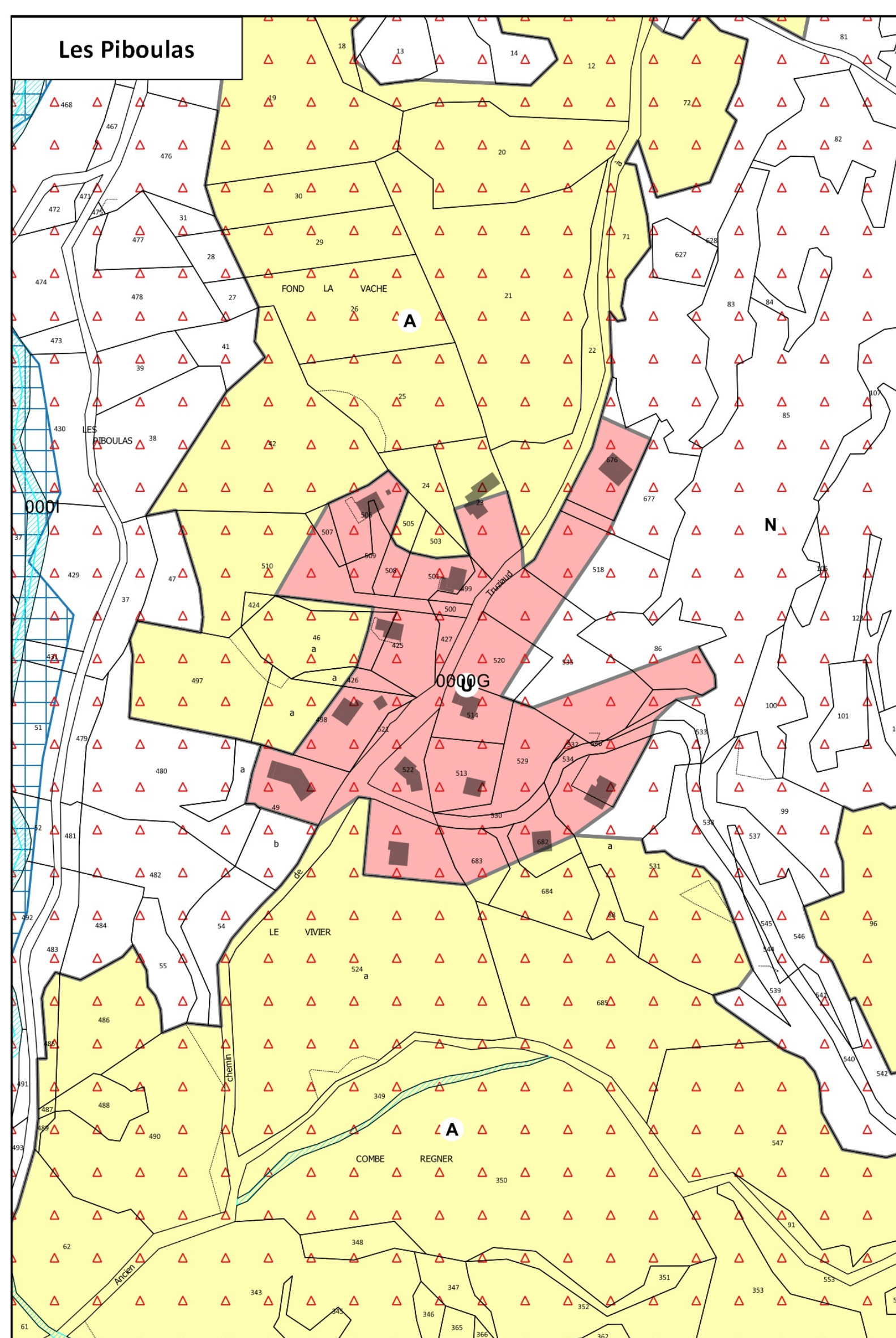
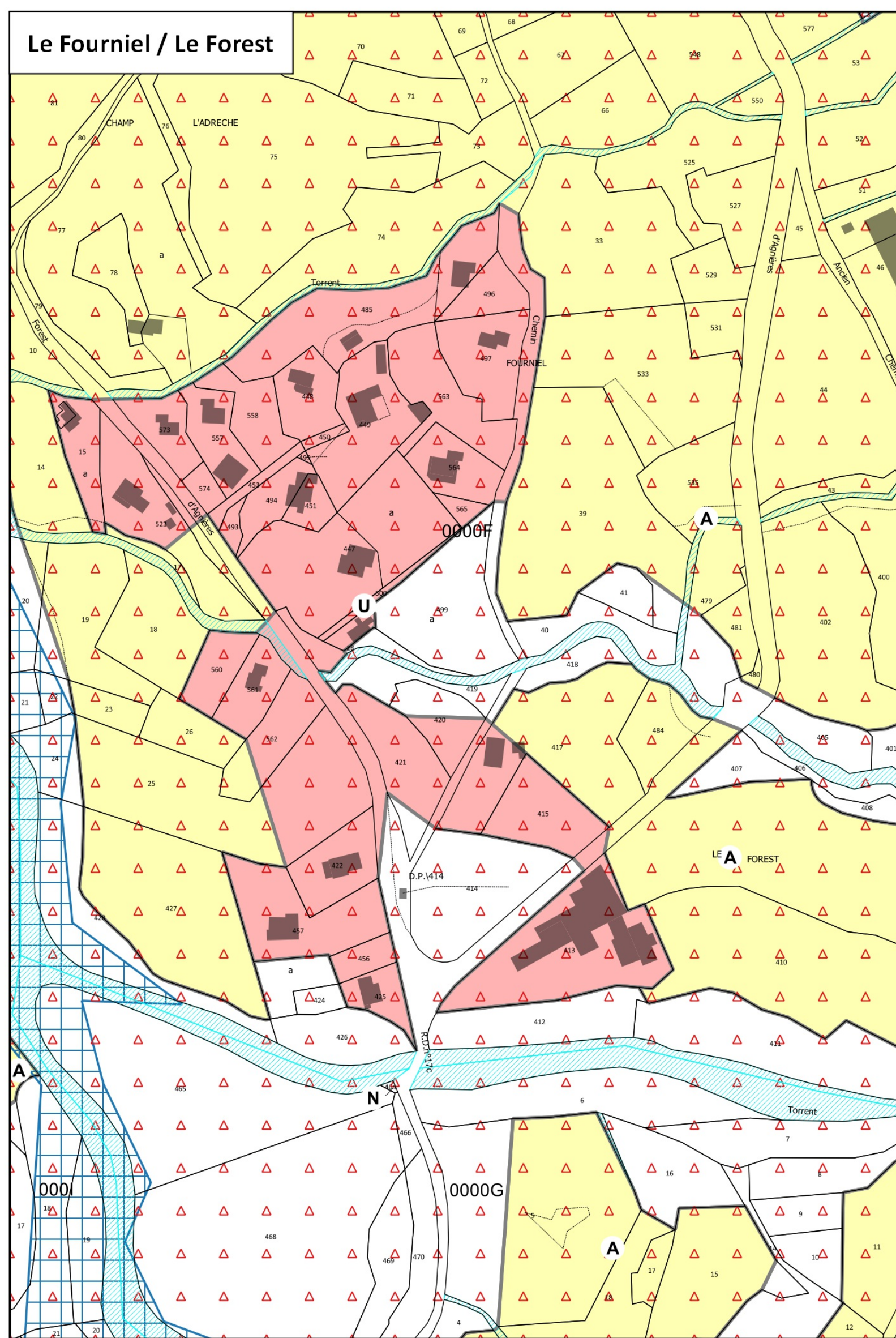
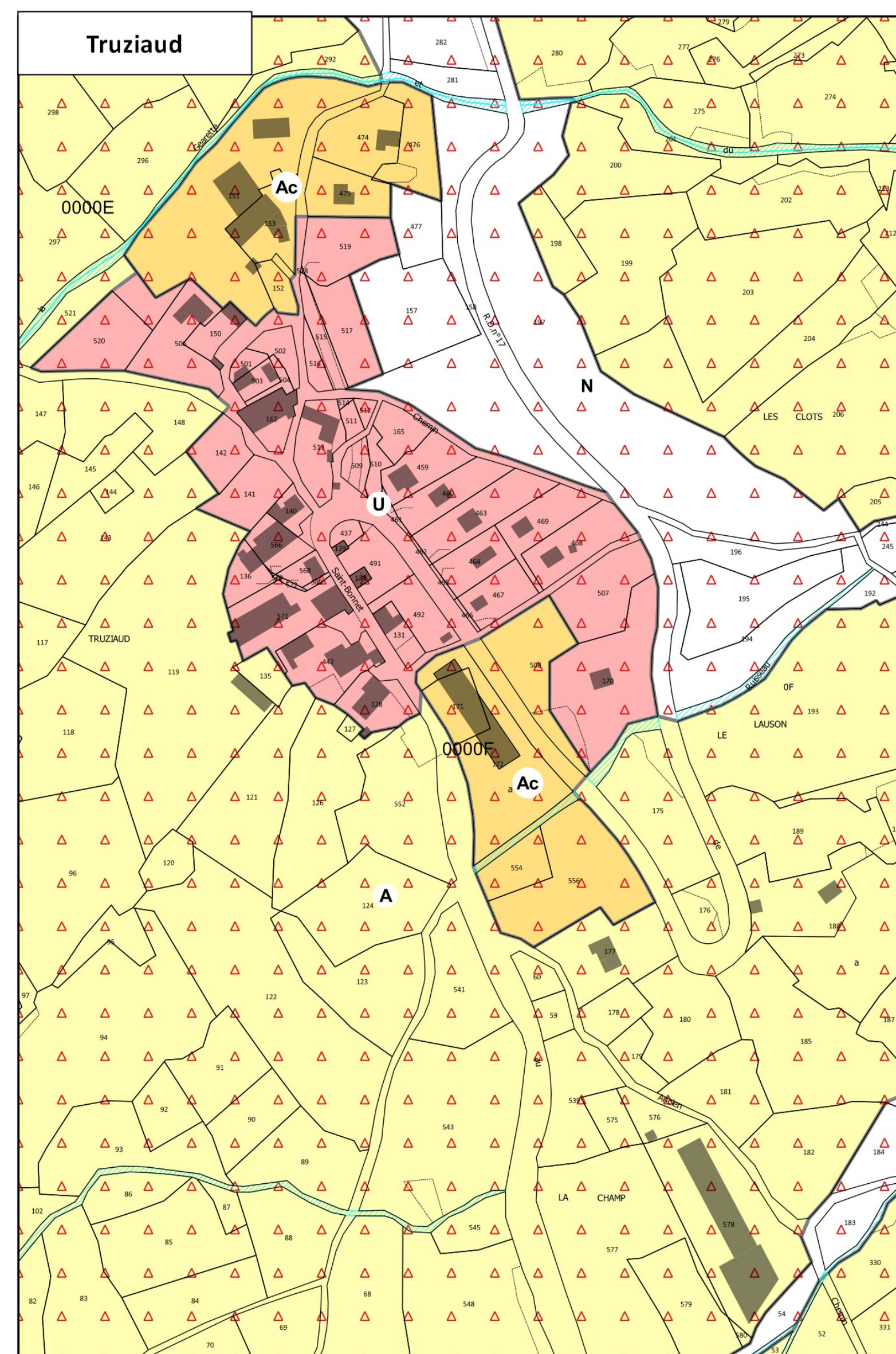
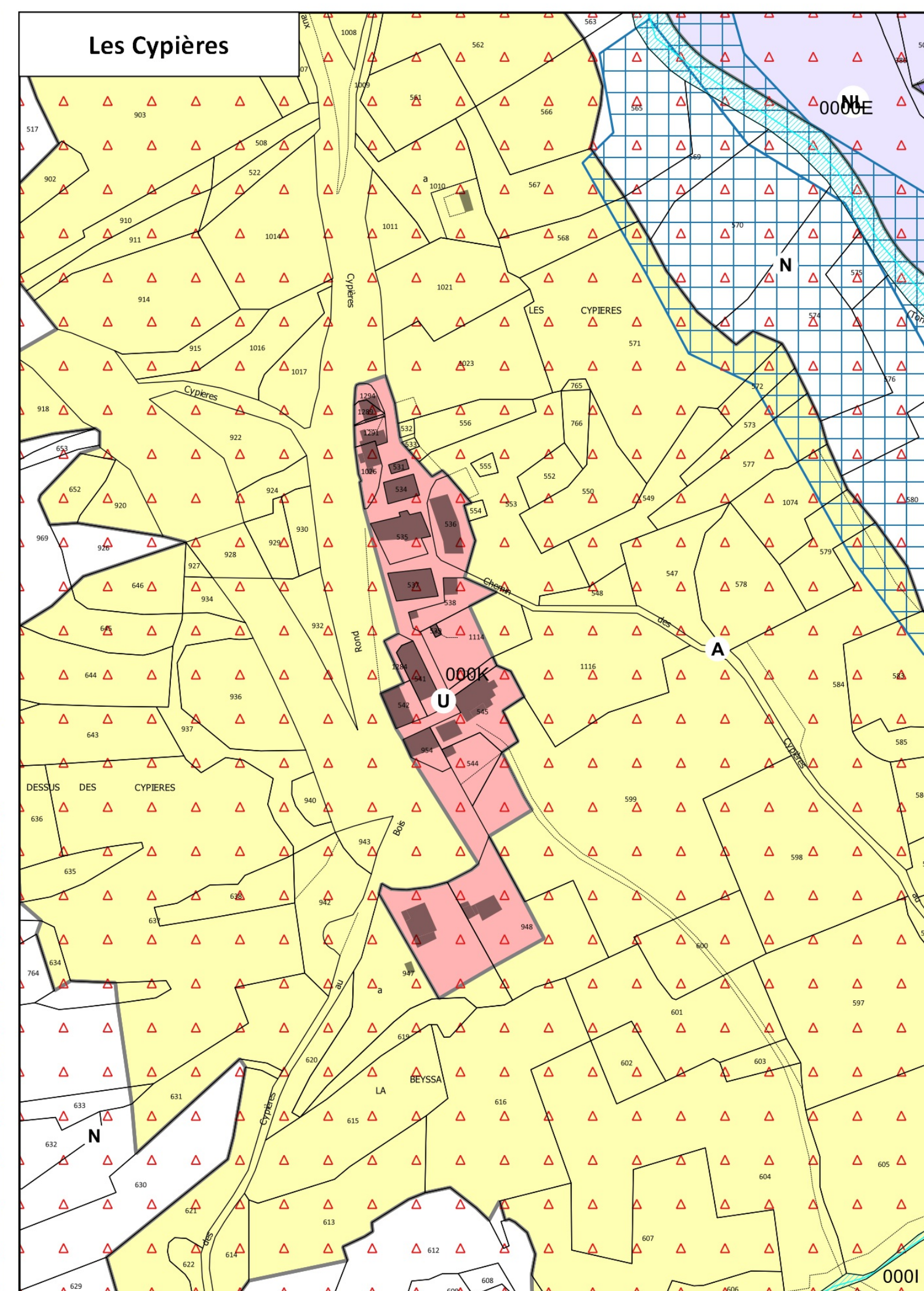
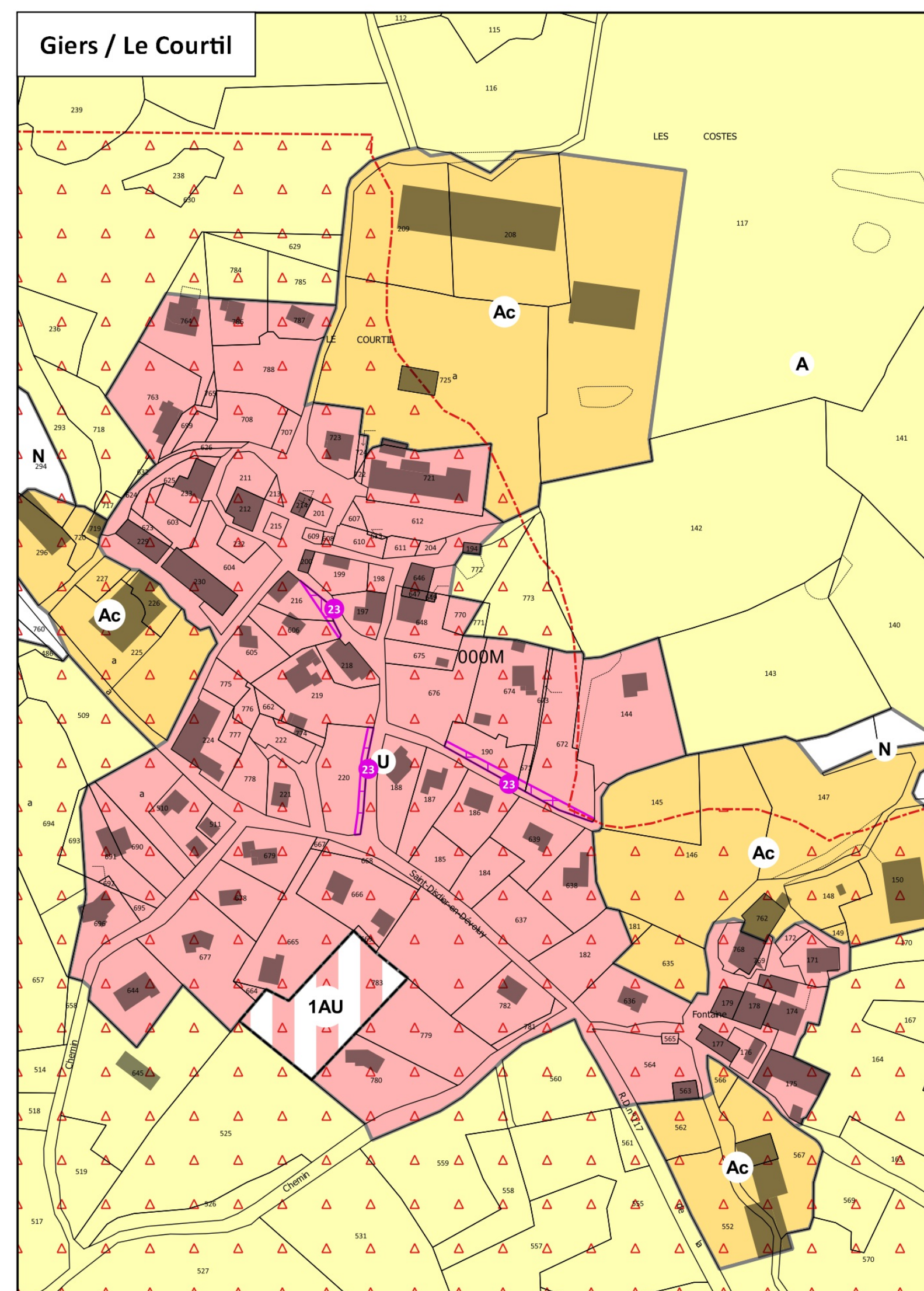
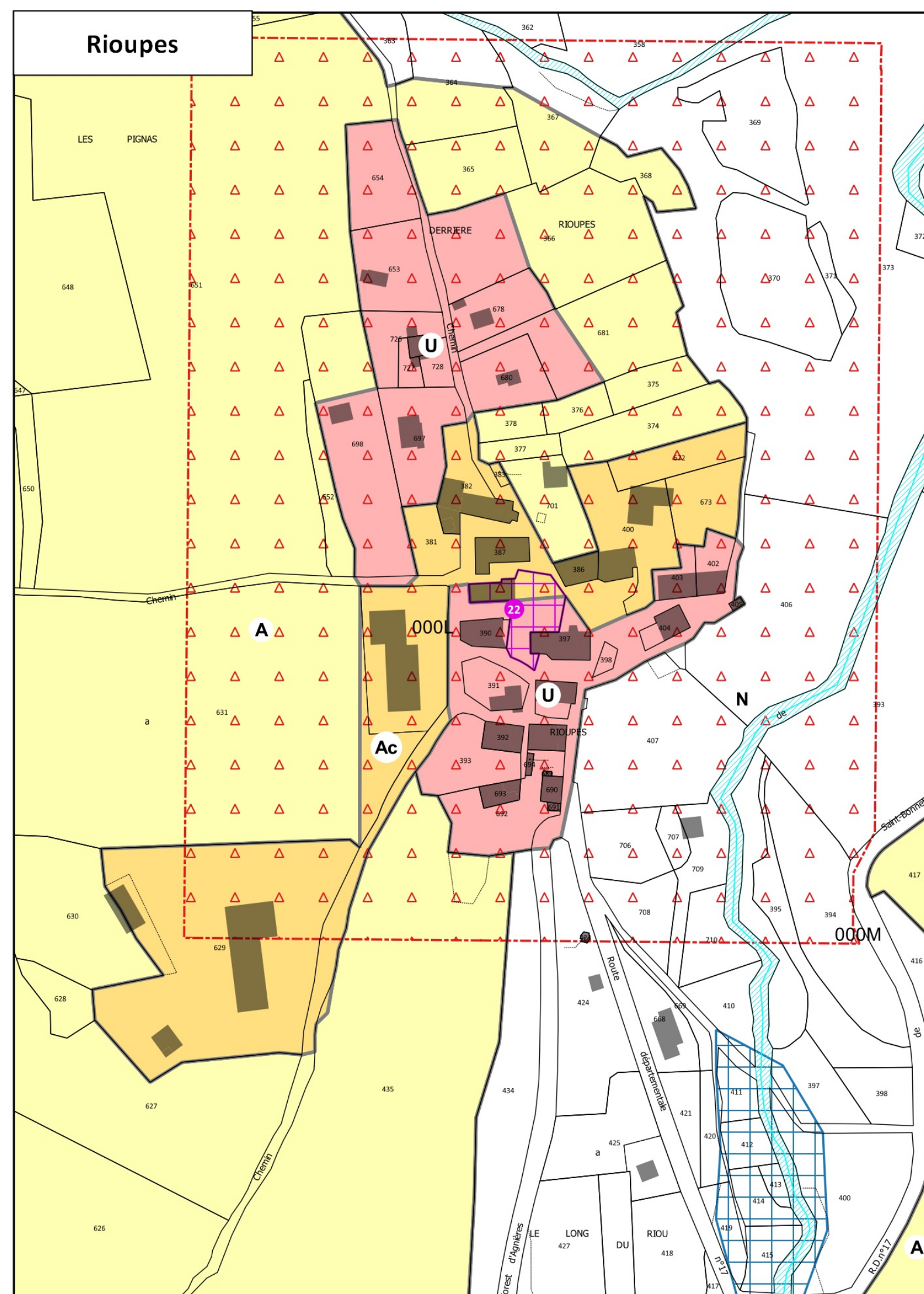
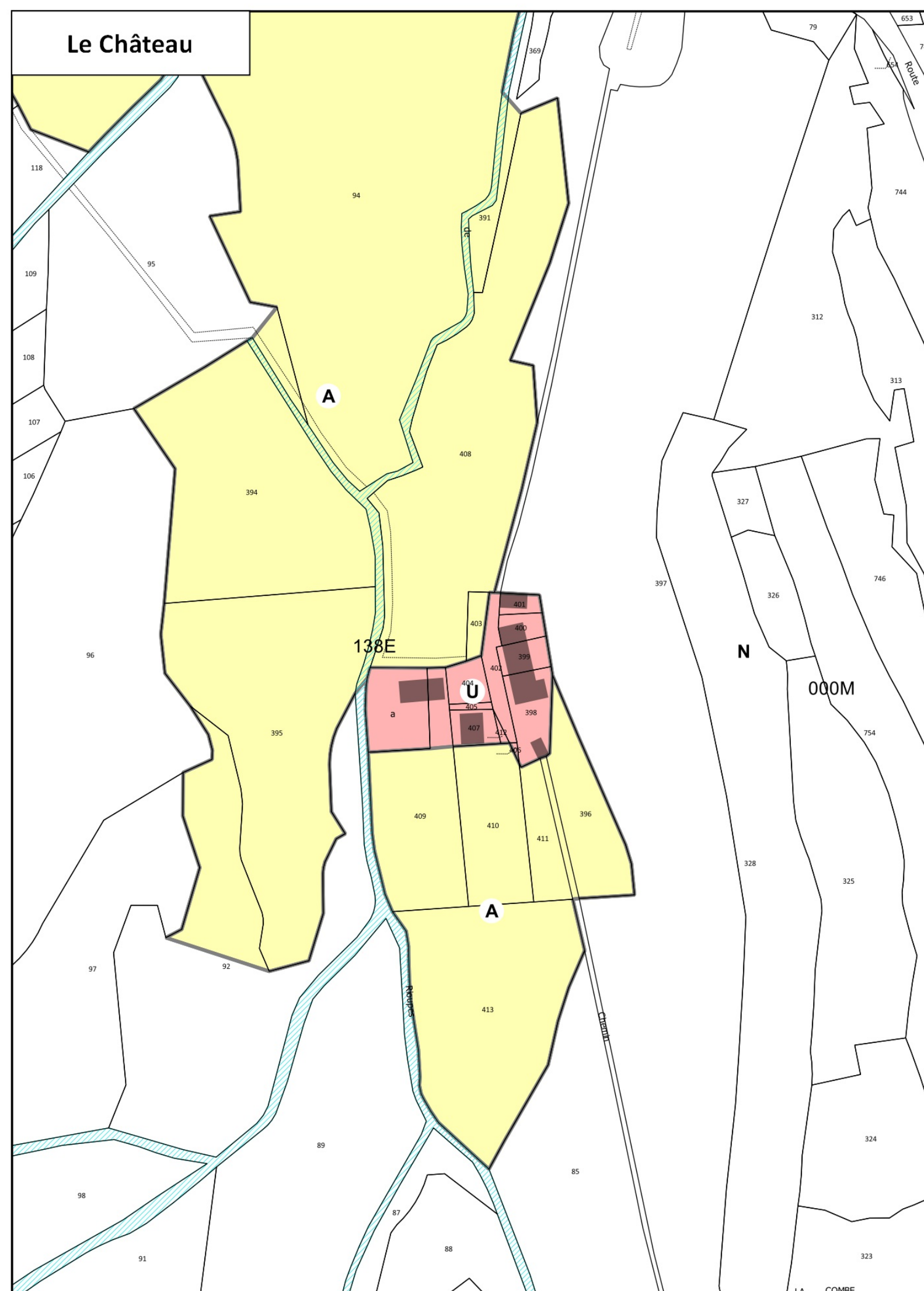
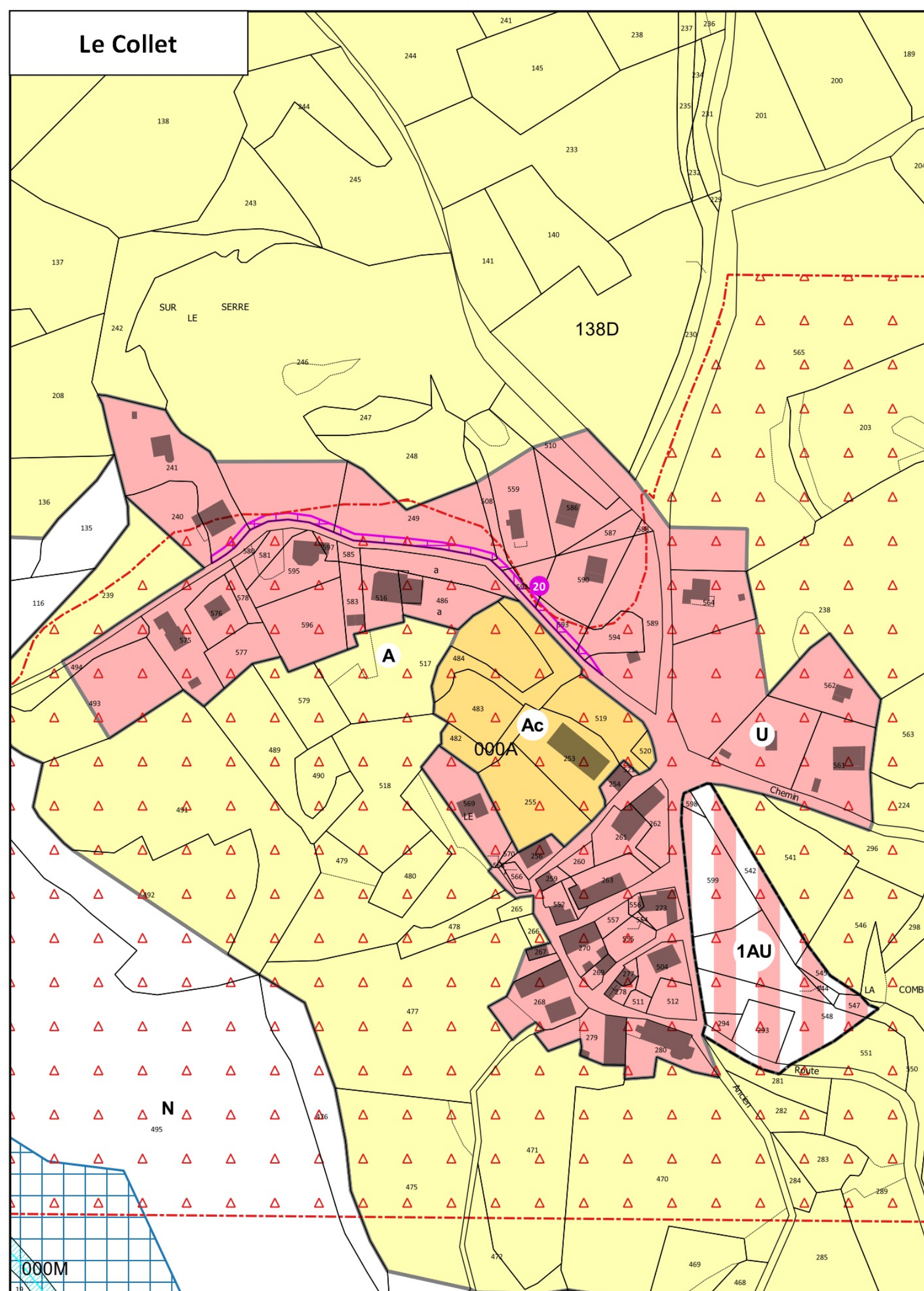
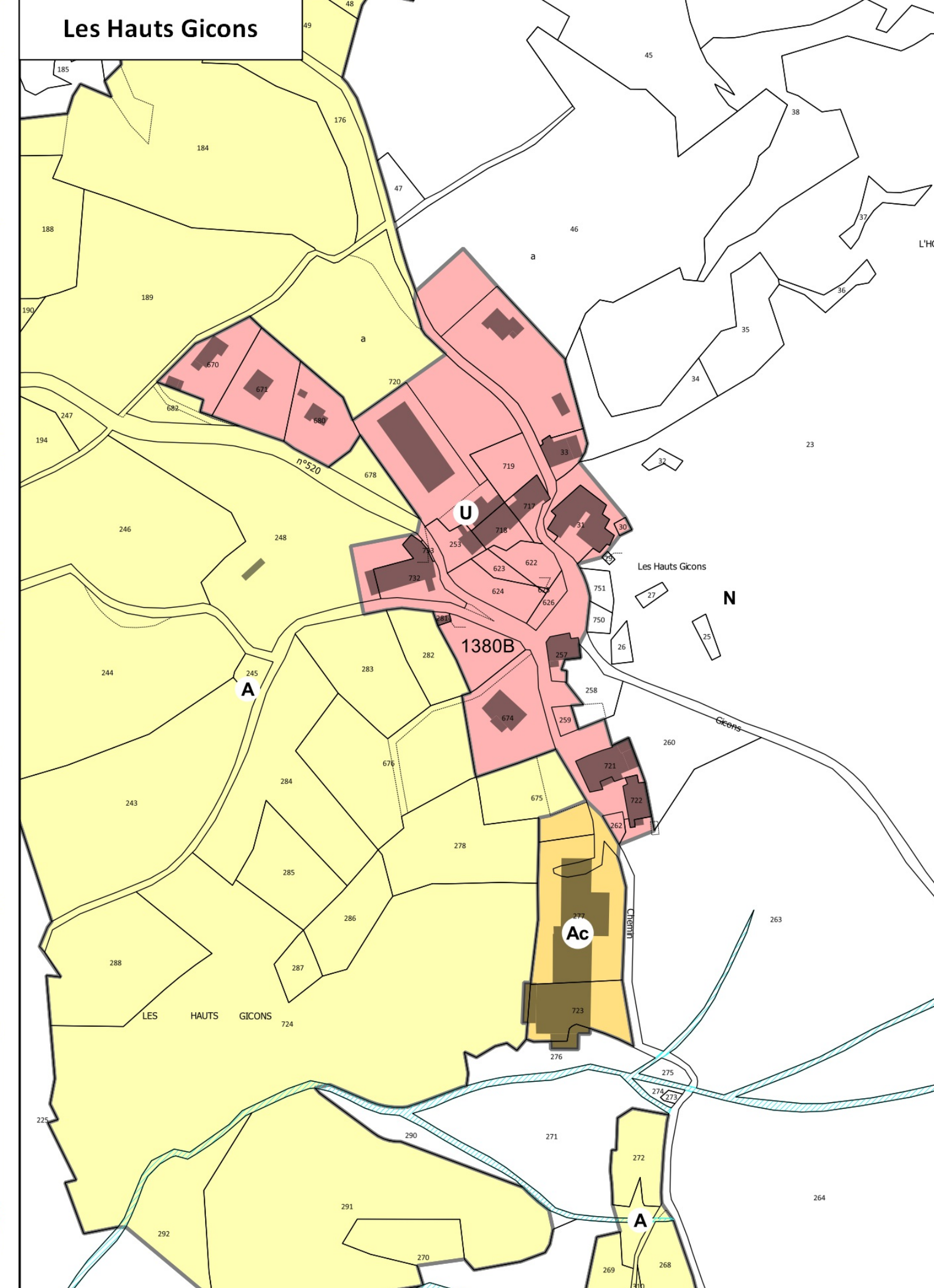
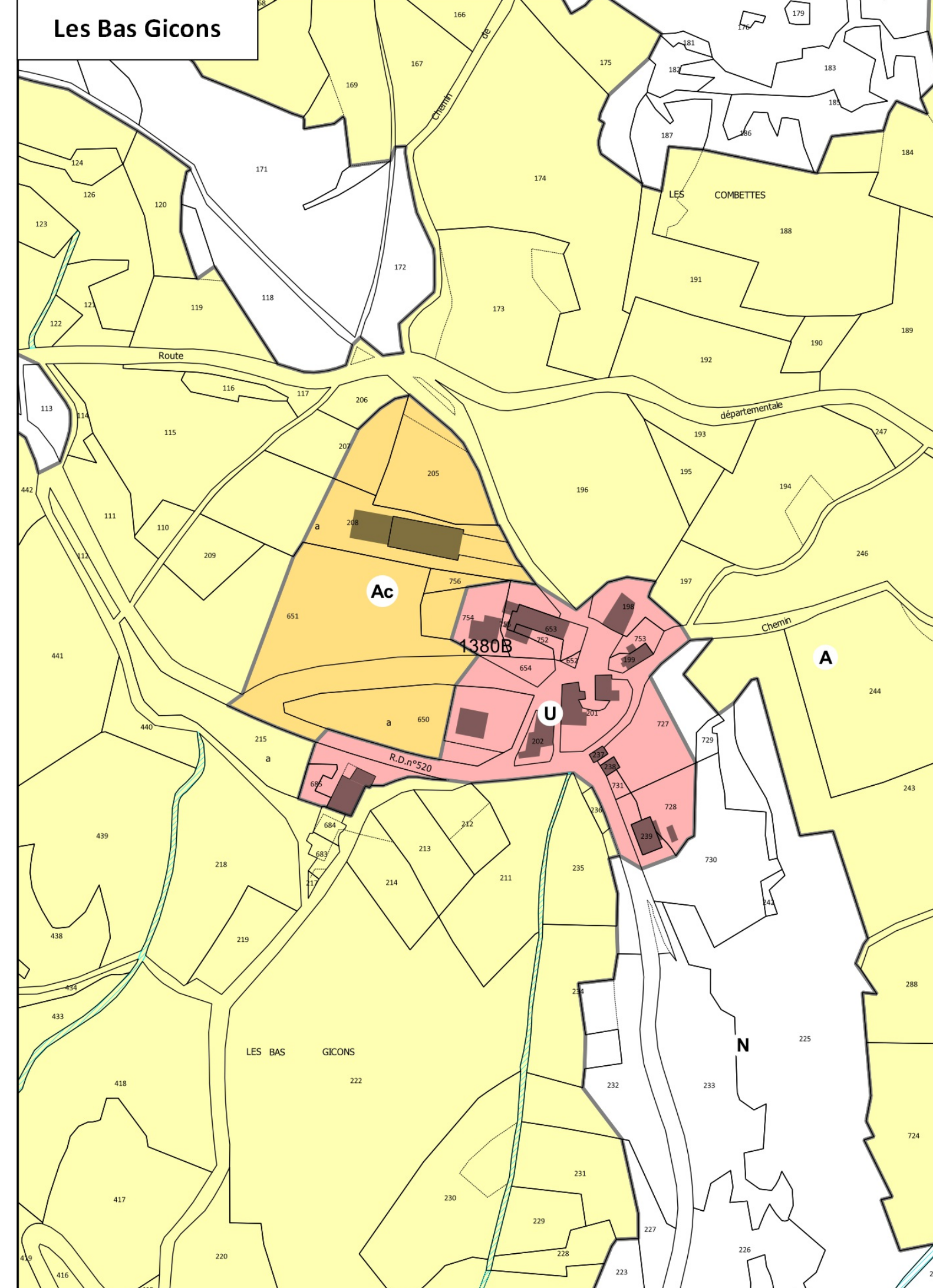
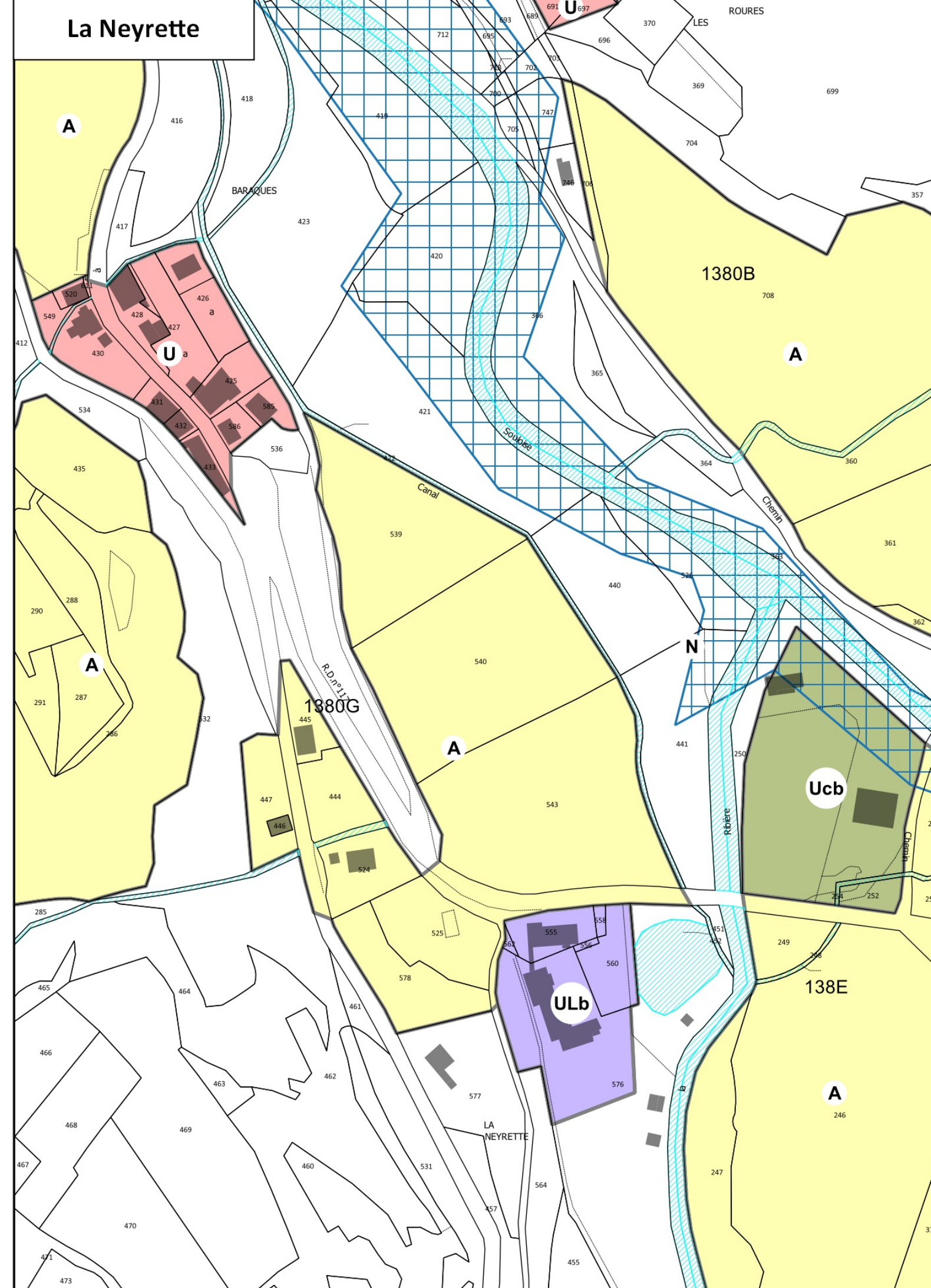
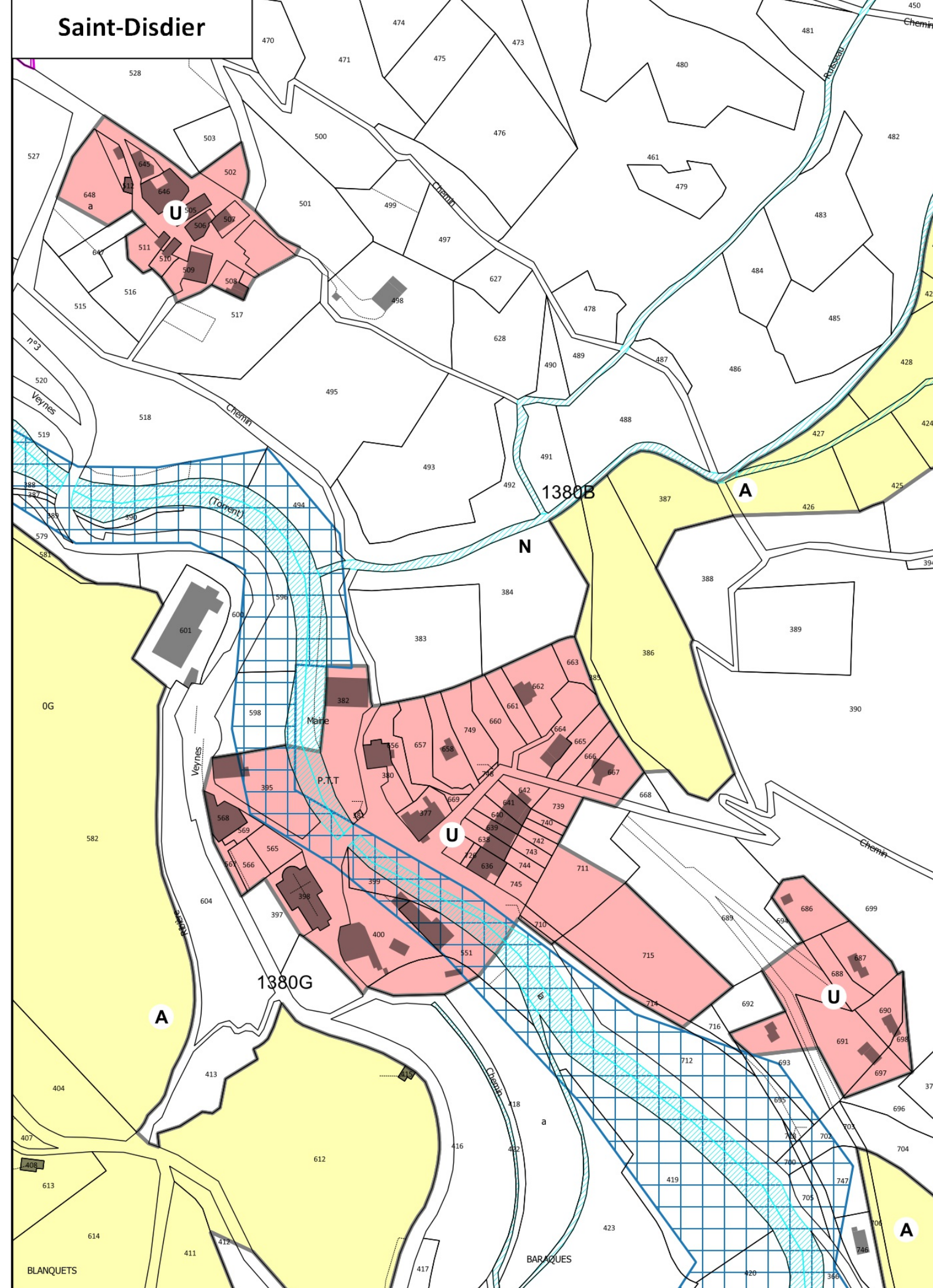
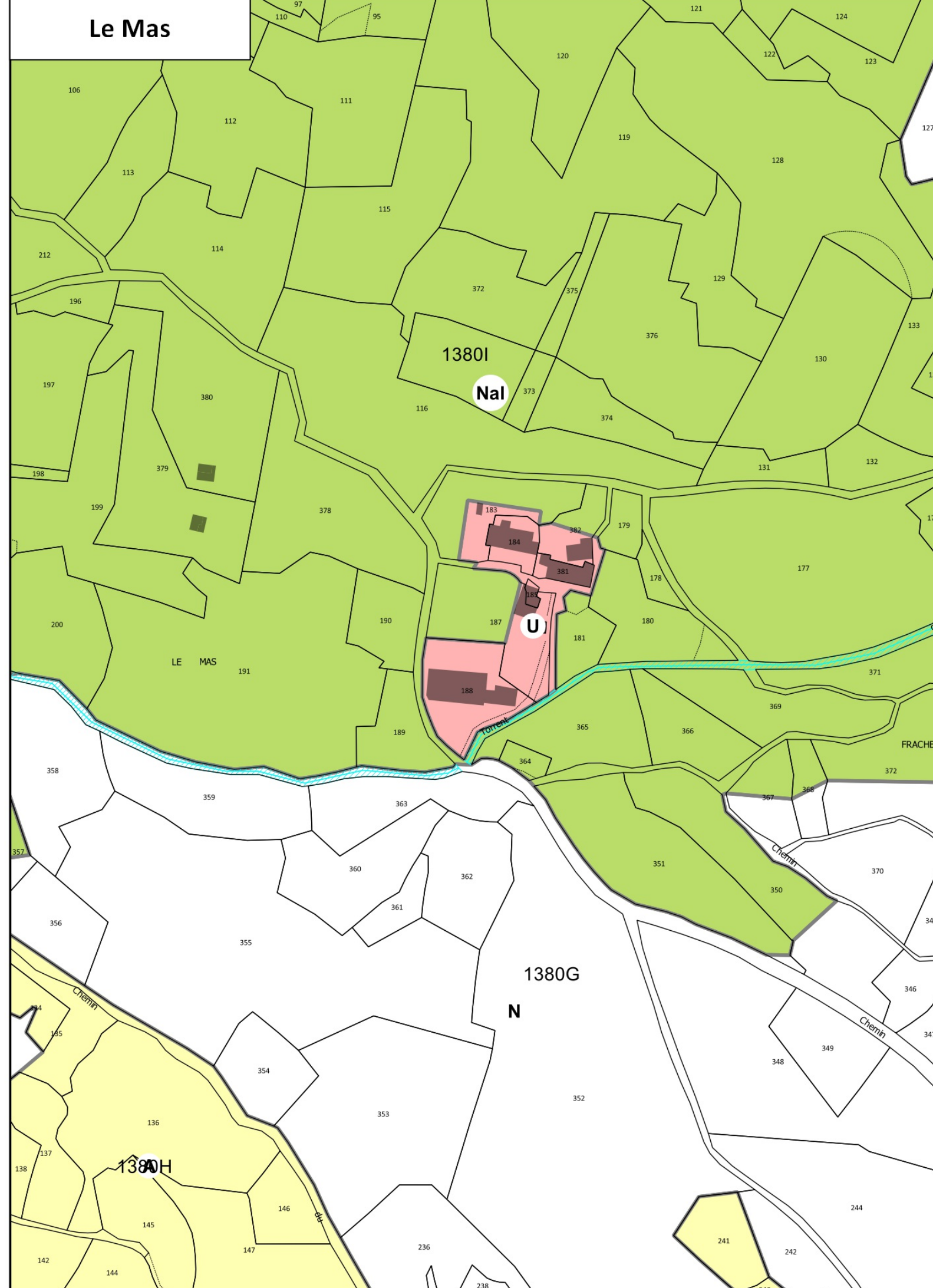
- A - Zone agricole où seuls les bâtiments d'exploitation sont admis
- Ac - Zone agricole où les bâtiments et les sièges d'exploitation sont admis
- As - Zone agricole couverte par le domaine skiable du Dévoluy
- Asl - Zone agricole où des équipements de loisirs sont admis

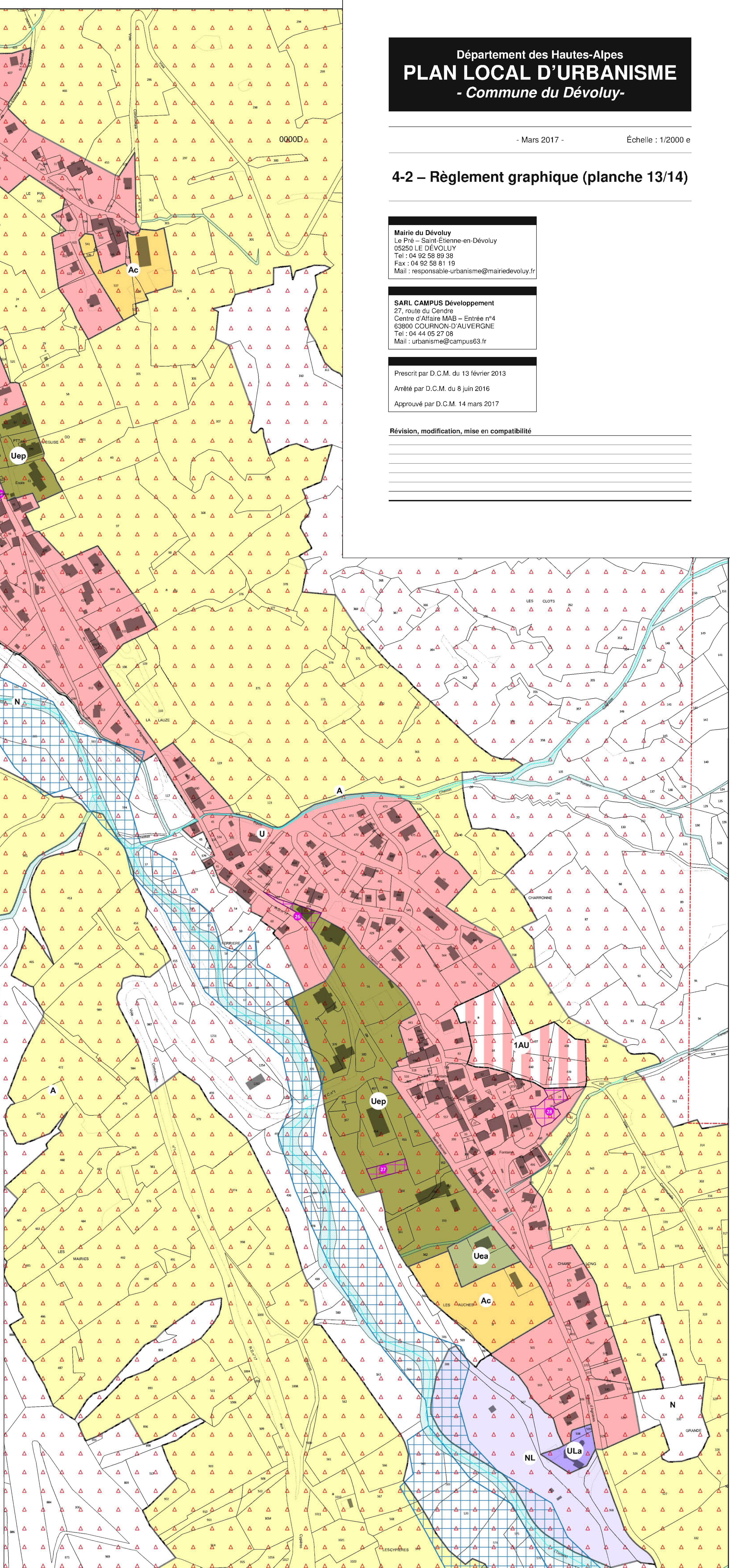
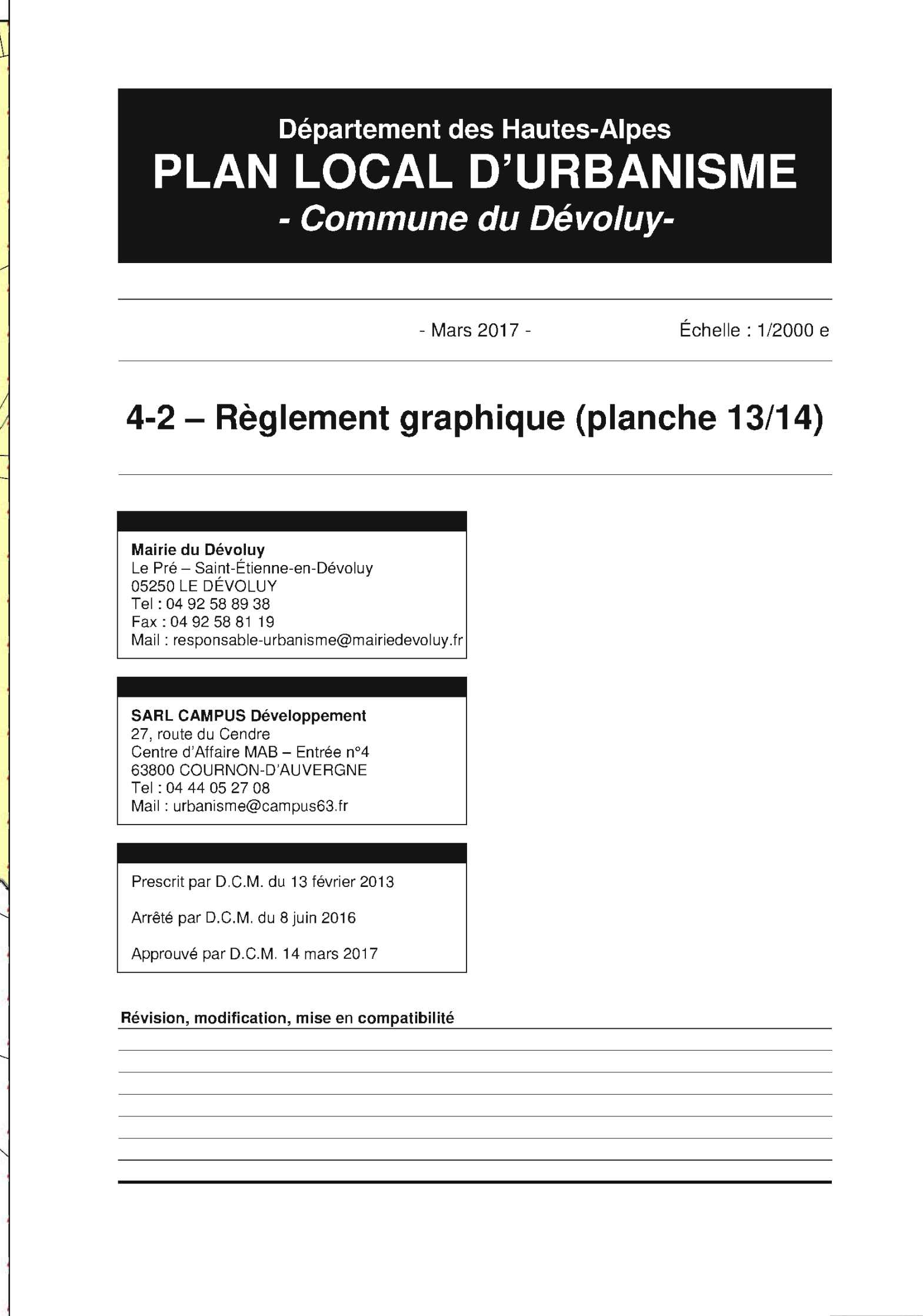
Zones naturelles

- 2N - Zone naturelle d'implantation des installations techniques de l'observatoire du plateau de Bure
- 2Nt - Zone naturelle d'implantation des antennes de l'observatoire du plateau de Bure
- N - Zone naturelle et forestière
- Nal - Zone naturelle d'alpage où sont admises les constructions liées à leur exploitation
- Nca - Zone naturelle d'exploitation des richesses du sous-sol
- NL - Zone naturelle où des hébergements de loisirs sont admis

Prescriptions particulières

- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques (R.151-34 du CU)
- Emplacement réservé (L.151-43 du CU)
- Zone Humide (L.151-23 du CU)
- Secteur dans lequel une Orientation d'Aménagement et de Programmation est applicable (R.151-6 du CU)
- Secteurs aménagés en vue de la pratique du ski (L.151-38 du CU)
- Secteurs réservés aux remontées mécaniques (L.151-38 du CU)





Département des Hautes-Alpes
PLAN LOCAL D'URBANISME
- Commune du Dévoluy -

- Mai 2019 - Échelle : 1/2000 e

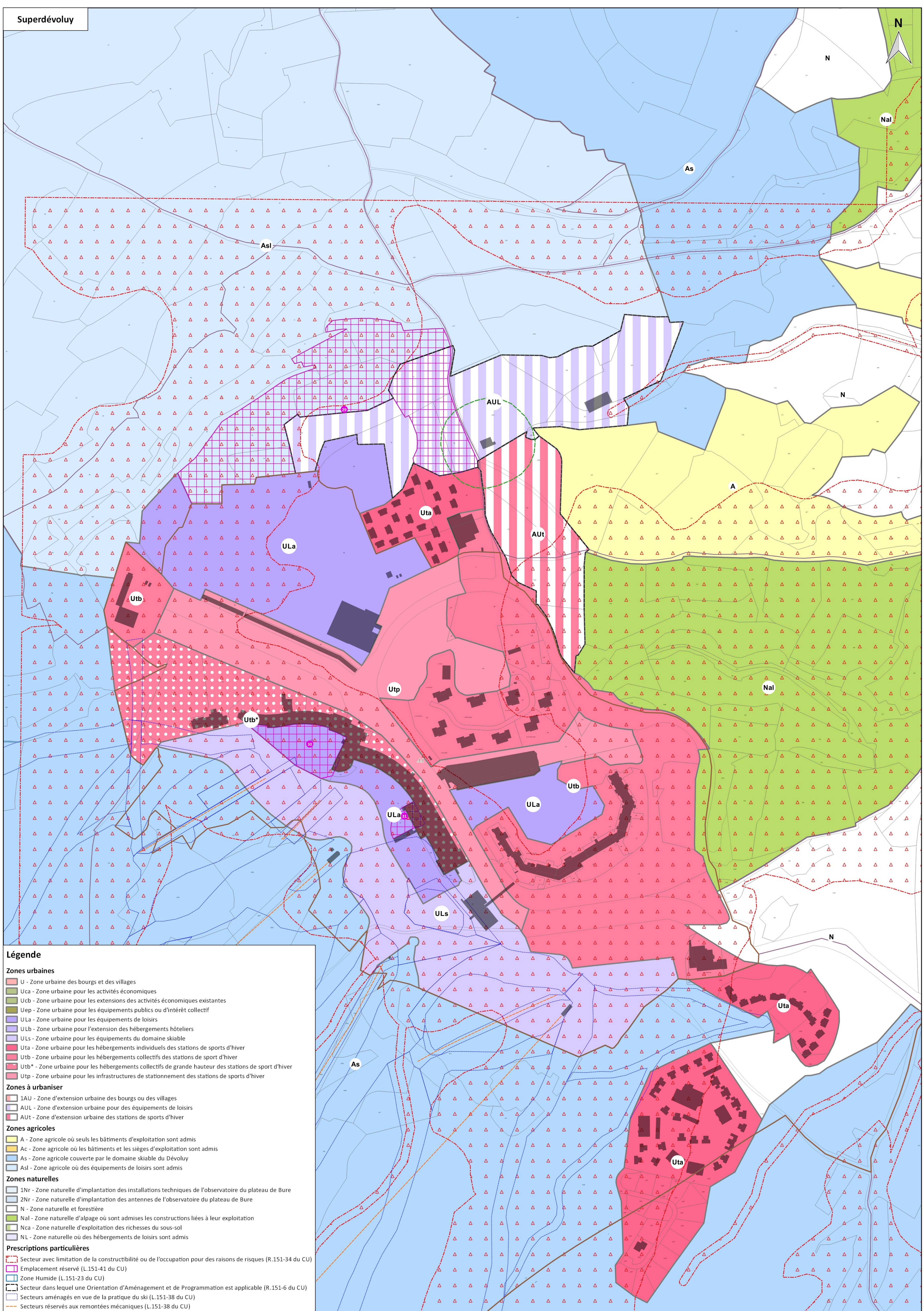
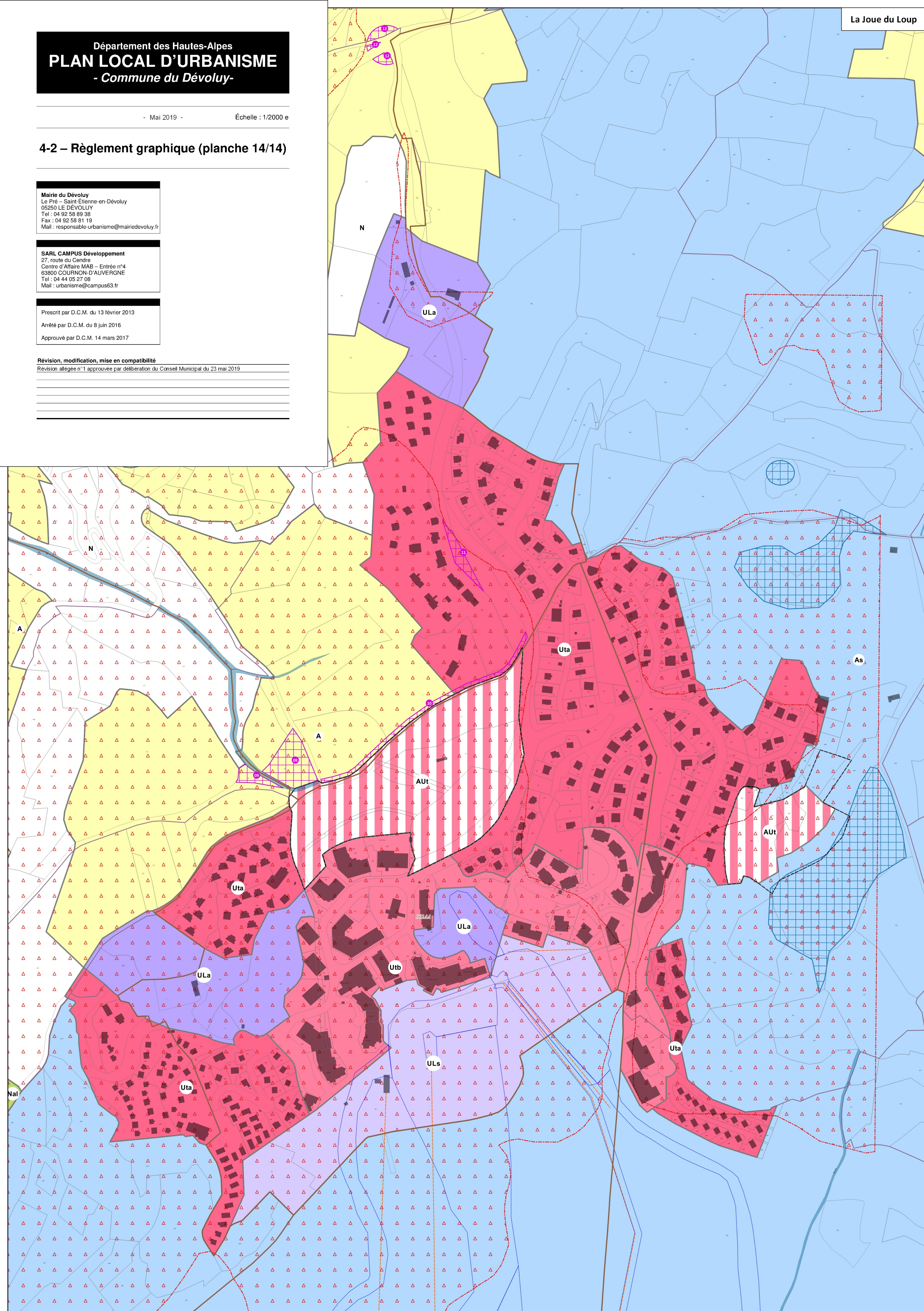
4-2 – Règlement graphique (planche 14/14)

Mairie du Dévoluy
Le Pré - Saint Etienne-en-Dévoluy
05250 LE DEVOLUY
Tel : 04 92 58 89 88
Fax : 04 92 58 81 19
Mail : responsable.urbanisme@mairiedevoluy.fr

SARL CAMPUS Développement
27, route du Genéire
Centre d'Affaire MAB – Entrée n°4
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel : 04 44 05 27 89
Mail : urbanisme@campus63.fr

Prescrit par D.C.M. du 13 février 2013
Arrêté par D.C.M. du 8 juin 2016
Approuvé par D.C.M. 14 mars 2017

Révision, modification, mise en compatibilité
Révision alléger n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2019



- Légende**
- Zones urbaines**
- U - Zone urbaine des bourgs et des villages
 - ULa - Zone urbaine pour les activités économiques
 - ULb - Zone urbaine pour les extensions des activités économiques existantes
 - ULc - Zone urbaine pour les équipements publics ou d'intérêt collectif
 - ULd - Zone urbaine pour les équipements de loisirs
 - ULe - Zone urbaine pour l'extension des hébergements hôteliers
 - ULf - Zone urbaine pour les équipements du domaine skiable
 - ULg - Zone urbaine pour les hébergements individuels des stations de sports d'hiver
 - ULh - Zone urbaine pour les hébergements collectifs des stations de sport d'hiver
 - ULi - Zone urbaine pour les hébergements collectifs de grande hauteur des stations de sport d'hiver
 - ULj - Zone urbaine pour les infrastructures de stationnement des stations de sports d'hiver
- Zones à urbaniser**
- IAU - Zone d'extension urbaine des bourgs ou des villages
 - AUL - Zone d'extension urbaine pour des équipements de loisirs
 - AUT - Zone d'extension urbaine des stations de sports d'hiver
- Zones agricoles**
- A - Zone agricole où seuls les bâtiments d'exploitation sont admis
 - Ac - Zone agricole où les bâtiments et les sièges d'exploitation sont admis
 - As - Zone agricole couverte par le domaine skiable du Dévoluy
 - Asl - Zone agricole où des équipements de loisirs sont admis
- Zones naturelles**
- 1Nr - Zone naturelle d'implantation des installations techniques de l'observatoire du plateau de Bure
 - 2Nr - Zone naturelle d'implantation des antennes de l'observatoire du plateau de Bure
 - N - Zone naturelle et forestière
 - Nal - Zone naturelle d'alpage où sont admises les constructions liées à leur exploitation
 - Nca - Zone naturelle d'exploitation des richesses du sous-sol
 - NL - Zone naturelle où des hébergements de loisirs sont admis
- Prescriptions particulières**
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques (R.151-34 du CU)
 - Emplacement réservé (L.151-41 du CU)
 - Zone Humide (L.151-23 du CU)
 - Secteur dans lequel une Orientation d'Aménagement et de Programmation est applicable (R.151-6 du CU)
 - Secteurs aménagés en vue de la pratique du ski (L.151-38 du CU)
 - Secteurs réservés aux remontées mécaniques (L.151-38 du CU)